



PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

# Plan d'actions

## Air Energie Climat



**Ploërmel  
Communauté**





# Sommaire

<b>Axe 1 : Vers un territoire et des collectivités exemplaires.....</b>	<b>6</b>
Piloter et faire vivre le Plan Climat avec objectif TEPOS 2050.....	7
Être exemplaire sur son patrimoine et ses activités .....	11
Concierter avec le territoire .....	16
<b>Axe 2 : Vers un territoire d'économie locale et circulaire .....</b>	<b>18</b>
Favoriser les circuits courts et de proximité pour les habitants (pour tous les produits locaux).....	19
Optimiser et valoriser les ressources du territoire .....	24
<b>Axe 3 : Vers un territoire à l'urbanisme et aux mobilités durables .</b>	<b>27</b>
Aménager et développer le territoire en favorisant les mobilités alternatives et une utilisation du foncier raisonnée .....	29
Développer les mobilités alternatives .....	34
Développer sur le territoire les carburants alternatifs .....	39
<b>Axe 4 : Vers un territoire sobre et efficace en énergie .....</b>	<b>42</b>
Faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité.....	43
Préparer le territoire à la future réglementation environnementale du bâtiment neuf (juin 2020) .....	46
Produire de l'énergie localement, de manière durable et concertée .....	48
<b>Axe 5 : Vers un territoire adapté au climat de demain .....</b>	<b>55</b>
Anticiper les tensions à venir sur la ressource en eau .....	56
Faire évoluer les pratiques agricoles et sylvicoles.....	59
<b>Synthèse du plan d'actions .....</b>	<b>60</b>



## Que dit le décret du PCAET à propos du Plan d'actions ?

Décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat air-énergie territorial ; Art R. 229-51, II°

« Le programme d'actions porte sur les secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52. Il définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés. Il identifie des projets fédérateurs, en particulier ceux qui pourraient s'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive pour la croissance verte, tel que défini à l'article L. 100-2 du code de l'énergie. Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées.

« Lorsque la collectivité ou l'établissement public exerce les compétences mentionnées à l'article L. 2224-37 du code général des collectivités territoriales, le volet relatif aux transports détaille les actions dédiées au développement de la mobilité sobre, décarbonée et faiblement émettrice de polluants atmosphériques, précise le calendrier prévisionnel de déploiement des infrastructures correspondantes, notamment les infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et de recharge en hydrogène ou en biogaz pour les véhicules utilisant ces motorisations, et identifie les acteurs susceptibles de mener l'ensemble de ces actions.

« Lorsque la collectivité ou l'établissement public exerce la compétence en matière d'éclairage mentionnée à l'article L. 2212-2 du même code, le volet du programme d'actions relatif au secteur tertiaire détaille les actions dédiées à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses.

« Lorsque tout ou partie du territoire faisant l'objet du plan climat-air-énergie territorial est couvert par le plan prévu à l'article L. 222-4, le plan d'actions doit permettre, au regard des normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L. 221-1, de prévenir ou de réduire les émissions de polluants atmosphériques.



# Axe 1 : Vers un territoire et des collectivités exemplaires

Selon l'ADEME "15 % des émissions de GES sont directement issues des décisions prises par les collectivités territoriales, concernant leur patrimoine (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicules) et leurs compétences (transports, déchets, distribution d'énergie et de chaleur...)". Ce chiffre s'élève à "50 % si l'on intègre les effets indirects de leurs orientations en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et d'organisation des transports". Le rôle des collectivités dans leurs décisions est donc déterminant pour le devenir de leur territoire.

Au-delà de ces données, les Communes de Ploermel Communauté, ainsi que la Communauté de Communes sont convaincues de leur rôle à jouer en matière de Transition. C'est pour cette raison qu'un des 5 axes du plan d'actions est entièrement tourné vers une recherche d'exemplarité. Les élus du territoire ont également fait ici le choix de faire porter les actions qui en découlent de la manière la plus transversale possible entre les Communes et la Communauté de Communes.

La collectivité est consciente qu'il s'agit du premier document stratégique et opérationnel en matière de Transition énergétique et écologique qu'elle ait à porter. Pour cette raison, elle souhaite se structurer en interne et conduire son propre changement afin de se saisir pleinement de cet enjeu et pérenniser les démarches entreprises.

Les collectivités souhaitent ainsi s'appliquer à elles-mêmes ce qu'elles prônent pour leurs territoires et mobiliser les leviers qui leurs sont propres :

- Il est ainsi possible pour la Communauté de Communes de pérenniser ses financements en matière d'actions de Transition énergétique et écologique, tout en faisant évoluer ses pratiques vers une démarche plus durable.
- Les collectivités du territoire sont également compétentes pour agir directement sur leur patrimoine bâti afin de s'engager vers de meilleure performance énergétique afin de faire baisser les consommations du territoire. Elles souhaitent ainsi se donner de meilleures compétences en interne pour cela.
- La collectivité souhaite également mobiliser l'ensemble de ces agents afin de conduire le changement à leur côté. Une mobilisation interne sera un facteur de réussite de la Transition à mener sur le territoire. L'enjeu des mobilités développé dans l'axe 3 s'applique également aux agents publics. Pour cette raison, des solutions internes sont recherchées pour y répondre.

Enfin, une Transition doit être accompagnée et expliquée, c'est l'un des facteurs de sa réussite. Pour cette raison, Ploermel Communauté entend déployer des moyens susceptibles de toucher tous les acteurs de son territoire. En effet, bien que compétente dans de nombreux domaines, la collectivité ne peut porter à elle seule pour son territoire tous les enjeux liés au climat, à l'air et à l'énergie. En revanche, en tant que coordinatrice local de la Transition énergétique, elle dispose de différent leviers afin de partager son projet pour le territoire et impulser une dynamique territoriale. Elle souhaite, au travers de ce premier plan climat, instaurer une démarche de réflexion et d'implication globale, impliquant l'ensemble des acteurs territoriaux, au sujets des enjeux Air Energie et Climat.

*Action 1.1 : Piloter et faire vivre le Plan Climat avec objectif TEPOS 2050 écologique*

*Action 1.2 : Être exemplaire sur son patrimoine et ses activités*

*Action 1.3 : Concerter avec le territoire*

Date de la mise en œuvre : .../.../...

Date de la mise à jour : .../.../...

## État de l'avancement

 Non programmé Programmé En cours Terminé

## Synthèse des enjeux

Lors des différents temps de travail avec le territoire, deux éléments principaux sont ressortis : un Plan Climat ambitieux ne pourra pas être mené à bien s'il n'y a pas une personne ou une structure en charge de son suivi, et, pour pouvoir assurer une participation de l'ensemble du territoire à la démarche, des échanges sur les projets, les résultats, etc. doivent être menés en permanence avec le territoire, tout acteur confondu.

## Objectifs

Mobilisation des acteurs du territoire pour que chacun contribue au PCAET  
S'inscrire dans une démarche plus globale en s'impliquant dans les démarches environnementales régionales

## Gains attendus de l'action

Sans Objet

## Présentation de l'action

## Descriptif de l'action

## Calendrier

## Assurer le suivi et l'animation du Plan Climat

2020

2025

*Programmé : recrutement d'un chargé de mission PCAET en 2020*

Désigner au sein de la collectivité un chargé de mission Plan Climat. Ce chargé de mission pourra être mutualisé avec le service environnement sur l'économie circulaire.

*Le rôle de cet animateur sera d'assurer le suivi du Plan Climat au cours des 6 prochaines années, d'impulser la politique Énergie-Climat dans les projets communautaires mais également d'interfacer avec les partenaires extérieurs (communes, chambres consulaires, associations, entreprises, grand public, etc.)*

Animer des temps d'échange et de réflexion sur les thématiques du plan climat avec les communes et les partenaires (cf fiche 1.3)



Participer à des rencontres, voire en organiser, avec les territoires voisins pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apprendre de leurs retours d'expérience</li> <li>- Mener des actions communes</li> <li>- Être membre du réseau régional de l'Ademe</li> </ul>						
Participer à des groupes de travail pour la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions de la région bretonne (SRADDET).						
Organiser au sein de la collectivité des ateliers Plan Climat avec les agents des autres services en s'appuyant sur l'exposition 2050 de Morbihan Energie.  <i>Le but de ces ateliers sera de mesurer l'intégration des enjeux Plan Climat au sein des différents services, de suivre la mise en place des actions dont ils ont la responsabilité, et de travailler sur les axes d'amélioration</i>						
Créer un indicateur "Plan Climat" à intégrer dans l'ensemble des projets de la collectivité						
Suivre annuellement les indicateurs des actions du PCAET et de l'évaluation environnementale						
<b>Sensibiliser et Informer sur les enjeux</b>  <i>En cours</i>	2020		2025			
Organiser des événements ponctuels ludiques de sensibilisation grand public : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installer l'exposition nomade <i>2050, Le futur énergétique</i> mise à disposition par Morbihan Energie sur le territoire à l'occasion d'événements porté par Ploërmel Communauté tels que la semaine du développement durable, le salon de l'habitat, dans le cadre du programme éducatif local (PEL)...</li> <li>- En s'appuyant sur les événements associatifs tels que la Fête des 4R, et d'autres animations associatives, scolaires...en faveur du développement durable</li> <li>- Réaliser un annuaire des acteurs, avec les thématiques de prestations d'intervention possibles, à proposer aux établissements scolaires, aux fêtes etc. Et en assurer la diffusion auprès des acteurs concernés.</li> </ul>						
Organiser sur le territoire des "défis" à destination du grand public à l'image des défis familles proposés par l'ADEME (familles à énergie positive, familles 0 déchets, familles à alimentation positive), en lien avec la fiche 2.1 – PDLPDMA						
Intervenir auprès de tous les publics pour sensibiliser au Plan Climat : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervenir dans les entreprises</li> <li>- Intervenir dans les écoles via le PEL</li> <li>- Intervenir dans les mairies</li> <li>- Réaliser un kit pédagogique à destination de ces différents publics</li> </ul>						
Communiquer et sensibiliser sur les achats durables (voir avec 2.2 :						



Optimiser et valoriser les ressources locales):						
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compiler les enquêtes existantes auprès des citoyens afin de définir les freins à une consommation locale</li> <li>- Organiser des ateliers de sensibilisation comme il est fait actuellement par l'association POLEN ou le CPIE</li> </ul>						

Mise en œuvre		
Services mobilisés par la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service environnement</li> <li>• Service communication</li> <li>• Service enfance-jeunesse</li> <li>• Service économie</li> <li>• Service aménagement et habitat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CPIE de Brocéliande</li> <li>• Association POLEN</li> <li>• ESS'entiel Ploermel</li> <li>• Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne</li> <li>• Morbihan Energie</li> <li>• GAB56</li> <li>• SITCOM-MI</li> </ul>	
Pilote(s) dans la mise en œuvre : Chargé de mission Plan Climat/Economie circulaire		

Moyens consacrés par la collectivité		2020	2021	2022	2023	2024	2025
		Moyens humains en homme/ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP
	Chargé mission	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP
	Autre(s) service(s)	0.5 ETP	0.5 ETP	0.5 ETP	0.5 ETP	0.5 ETP	0.5 ETP
Fonctionnement en euros		40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
		3000	3000	3000	3000	3000	3000
		15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Nature des dépenses		Poste du chargé de mission Outils de communication (kit, location véhicules, matériels exposition...) Défis à destination des foyers					

Freins	Facilitateurs
Difficultés à mobiliser les personnes qui ne sont pas déjà sensibilisés aux enjeux environnementaux	De nombreux partenaires sont déjà engagés dans des démarches de sensibilisation

Indicateurs	Cibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>de mise en œuvre (taux de mise en œuvre)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Désignation d'un référent PCAET (OUI/NON)</li> <li>● Nombre de réunions organisées avec les territoires voisins,</li> <li>● Nombre de réunions régionales (SRADDET) auquel le chargé de mission a participé</li> <li>● Nombre d'ateliers d'échange Plan Climat organisés en interne</li> <li>● Nombre d'indicateur PCAET intégrés dans les projets de la communauté de communes (par thématiques : taux d'ENR, consommations énergétiques, émissions, occupation de l'espace)</li> <li>● Nombre de conventions de partenariat signées</li>   <li>● Nombre d'évènements ludiques Grand Public organisés par thématique</li> <li>● Nombre de rencontres "défis familles" organisés</li> </ul> </li>   <li>· <b>de performance (mesure les effets)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'agents participants aux ateliers Plan Climat</li> <li>● Gains (énergie, climat, ENR, occupation de l'espace, etc.) liés à la mise en place d'indicateur PCAET dans les projets (comparaison du choix et de la variante la plus défavorable)</li>   <li>● Nombre de participants aux événements grand public</li> <li>● Nombre de participants aux défis familles</li> <li>● Résultats observés lors de ces défis (consommations d'énergie, part d'achat bio/locaux, quantité de déchets non produits, etc.)</li> </ul> </li> </ul>	<p>Ensemble du territoire</p>

Date de la mise en œuvre : .../.../...

Date de la mise à jour : .../.../...

## État de l'avancement

 Non programmé Programmé En cours Terminé

## Synthèse des enjeux

Les élus de la collectivité souhaitent porter un Plan Climat ambitieux. Afin de pouvoir diffuser plus largement les enjeux et objectifs de la démarche, la communauté de commune se doit, à son échelle, de mettre en œuvre des actions dans ce sens.

## Objectifs

**Bâtiments plus sobres en énergie**

→ Performance du patrimoine rénové classé C (Consommation énergétique classée C et Émissions des gaz d'effet de serre classées C), soit une hypothèse de réduction de 30% de la consommation énergétique des bâtiments rénovés

→ Objectif retenu à l'horizon 2025 : suivi des consommations d'énergie sur 100% des bâtiments de la communauté de communes et des communes. De là, 30% du parc des bâtiments de la collectivité seront rénovés soit une réduction de 9% de la consommation énergétique sur l'ensemble des bâtiments.

**Economies d'électricité de l'éclairage public**

→ baisse de 50% de la consommation de l'éclairage public à l'horizon 2025

**Achat de véhicule faible en émissions de GES :**

→ D'ici à 2025, 20% de véhicules propres dans la flotte de la communauté de communes, dont 8 véhicules électriques, 20% des déplacements professionnels des agents seront réalisés avec un véhicule à faible émission (y compris vélo et vélo à assistance électrique) et -5 véhicules dans la flotte (passage de 135 à 130).

**Commande Publique :**

→ Identifier quels sont parmi les achats de la collectivité ceux qui représentent un impact important, et comment le réduire

Objectif chiffré à définir en fonction des résultats de l'étude carbone des achats

## Gains attendus de l'action

**Bâtiment plus sobre en énergie :**

- à préciser avec analyse des consommations actuelles ;

**Eclairage public :**

- à préciser avec analyse des consommations actuelles ;

**Flotte de véhicules :**

- -285 tCO2e/an (scopes 1 et 2)
- -170 MWh/an
- -0,4 kg de SO2, - 239 kg de NOx, -13 kg de PM10, -13 kg de PM2,5

**Commande publique :**

- À définir suite à l'étude complémentaire

## Présentation de l'action

### Descriptif de l'action

### Calendrier

<b>Être exemplaire sur le patrimoine bâti des collectivités et l'éclairage public</b> <i>A programmer</i>	2020	2025				
<p>Programmer la rénovation énergétique du patrimoine bâti de la collectivité et des communes membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser la donnée existante et compléter par des diagnostics de la consommation énergétique du patrimoine de la collectivité en se basant sur les factures d'électricité, de gaz, les caractéristiques du bâti (conception, matériaux, isolation...) etc. ;</li> <li>• Hiérarchiser les bâtiments énergivores à rénover selon le taux d'occupation, la nature des travaux à réaliser et la capacité financière de la collectivité concernée et définir un PPI ;</li> <li>• Rédiger un DCE mutualisé, le cas échéant, pour optimiser les coûts de travaux, rechercher des financements (subventions, intracting, CEE...), suivi de travaux et réception de travaux selon capacité ingénierie interne ou mutualisée : possibilité de s'appuyer sur les compétences de Morbihan Energies pour actions de mutualisation ;</li> <li>• Mettre en place un fichier de suivi par bâtiment.</li> </ul>						
<p>Développer la consommation d'énergie renouvelable pour les bâtiments de la communauté de communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudier l'installation d'une source de production d'énergie renouvelable sur tous les nouveaux bâtiments publics, au moment des études de faisabilité, et mettre en œuvre la solution si l'étude de faisabilité est favorable ;</li> <li>• Etudier une solution de production d'énergie renouvelable sur les bâtiments existants pérennes selon une liste à établir sur la période du programme d'action ou à l'occasion d'une rénovation de ces derniers.</li> </ul>						
<p>Etudier la possibilité de formaliser pour le patrimoine de la collectivité un CPE (Contrat de Performance Énergétique). Ces contrats sont passés entre la collectivité et son fournisseur d'énergie et sont définis de la manière suivante :</p> <p><i>“tout contrat conclu entre un pouvoir adjudicateur et une société de services d'efficacité énergétique visant à garantir, par rapport à une situation de référence contractuelle, l'amélioration de la performance énergétique d'un bâtiment ou d'un parc de bâtiments, vérifiée et mesurée dans la durée, par un investissement dans des travaux, fournitures ou services “</i></p>						

Augmenter la part d'achat d'énergie renouvelable (groupement d'achat avec Morbihan Energies)						
<p>Optimiser l'éclairage public. En effet, les communes et Ploërmel Communauté doivent montrer l'exemple en ayant une politique de maîtrise de l'énergie par d'extinction des lumières ou en disposant d'équipements énergétiquement plus sobres.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire un diagnostic de l'éclairage existant (état du réseau, travaux déjà réalisés par les communes) avec le gestionnaire (et regarder combien cela pourrait coûter de le faire évoluer) ;</li> <li>• A l'aide des factures de consommation électrique, faire le suivi des consommations de l'éclairage public à l'échelle de la Communauté des Communes pour repérer les zones énergivores ;</li> <li>• Remplacer les luminaires les plus consommateurs par des luminaires plus économes, proposer une puissance d'éclairage adaptée, utiliser des appareils performants en termes d'éclairage et de nuisances nocturnes ;</li> <li>• Créer des groupes de travail avec les élus communaux pour définir les zones où appliquer la politique de l'extinction nocturne et les plages horaires adaptées.</li> </ul> <p>La collectivité peut s'inspirer des travaux menés par les 6 communes Morbihannaises labellisées villes et villages étoilées</p>						
Réaliser des études de faisabilité pour la réalisation d'un port éco-responsable, (Guégon) et d'un centre aquatique, d'une crèche labellisée écocrèche (achat de places par la collectivité), d'un treuil automatique pour le ski nautique (fin des hord board)						
<b>Être exemplaire sur les déplacements des élus et agents</b>  <i>En cours</i>	2020		2025			
<p>Convertir progressivement le parc véhicule de la collectivité par des véhicules moins polluants : promouvoir l'intégration du GNV/bioGNV, l'électrique, l'hydrogène, les véhicules hybrides dans les flottes des collectivités (y compris le cas échéant en infrastructure d'avitaillement)</p> <p><i>Un audit est en cours au sein de la collectivité</i></p>						
<p>Continuer la réalisation d'un plan de déplacement pour Ploërmel Communauté (entreprise) afin de quantifier les déplacements des agents et élus, dans le cadre de leurs activités et domicile/collectivité. Selon les résultats, les actions suivantes pourront être mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de visio conférence</li> <li>- Amener les formations sur Ploërmel Communauté (2020)</li> <li>- Télétravail (2020)</li> <li>- Achat de vélos de service et les valoriser (intranet)</li> <li>- Promotion du covoiturage (domicile-travail et en service) – application via l'intranet</li> <li>- Proposer des services permettant aux agents de déjeuner sur leur site de travail</li> <li>- Vaguemestre</li> <li>- etc.</li> </ul>						
Étudier les déplacements des scolaires, des animateurs sportifs et culturels et des intervenants scolaires gérés par la collectivité afin d'optimiser leurs déplacements						

Donner l'exemple via la commande publique <i>A programmer et en cours</i>	2020		2025			
	Pour la partie alimentaire, se référer à l'action 2.1					
Réaliser une étude permettant de suivre les achats de la collectivité et les impacts carbone de ceux-ci. La base carbone de l'ADEME contient de facteurs d'émission permettant d'estimer l'impact des achats en fonction des montants dépensés. Cette analyse est également intégrée si la collectivité fait le choix de réaliser un Bilan Carbone ® Patrimoine et Compétences.						
Intégrer aux cahiers des charges de la collectivité des indicateurs environnementaux et former les agents en conséquence						
Etudier et tester la production de produits d'entretien et intégrer un critère environnemental dans l'achat de ces produits (test en cours par le multiaccueil)						
Conversion de la flotte de bateaux motorisés en bateaux électriques sur la base nautique, création de navettes gratuites pour faciliter l'accès aux spectacles vers Mauron						

Mise en œuvre		
Services mobilisés par la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Service mobilité</li> <li>Service technique</li> <li>Service environnement</li> <li>Service ressources humaines</li> <li>Service commande publique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Morbihan Energie</li> <li>Communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ADEME</li> <li>Financement des travaux de rénovation et de maintenance via le CPE</li> </ul>
<u>Pilote(s) dans la mise en œuvre</u> : Chargé de mission Energie-Climat/économie circulaire, Service technique, Service administration générale		

Moyens consacrés par la collectivité		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission	Inclus dans le suivi et l'animation du PCAET					
	Autre(s) service(s)	0.8 ETP	0.8 ETP	0.8 ETP	0.8 ETP	0.8 ETP	0.8 ETP
Fonctionnement en euros		5000 45 000	5000 3000	5000 3000	5000 3000	5000	5000

				12 000		
Nature des dépenses connues	<p style="text-align: center;">Maintenance outil GBT</p> <p style="text-align: center;">Achats ou location véhicules électriques (8) et vélos électriques (2/an)</p> <p style="text-align: center;">Réalisation d'un Bilan Carbone @ Patrimoine &amp; Compétences</p> <p style="text-align: center;">NOTA : Ne sont pas prises en compte les études de faisabilité (centre aquatique, port fluvial...)</p>					

Freins	Facilitateurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût financier des études et des travaux de rénovation des bâtiments</li> <li>• Acceptation de l'absence d'éclairage la nuit</li> <li>• Mise en parallèle de l'achat de véhicules électriques et gaz avec les bornes de recharges existantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gain de consommation (électricité)</li> <li>• Amélioration des conditions de travail des agents et d'accueil des bâtiments ouverts au public</li> <li>• Baisse de la pollution lumineuse</li> </ul>

Indicateurs	Cibles
<p><b>de mise en œuvre (taux de mise en œuvre)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de bâtiments audités</li> <li>• Nombre de bâtiments faisant l'objet d'un suivi des consommations</li> <li>• Nombre de projets de rénovation du patrimoine de la collectivité</li> <li>• Nombre de bâtiments faisant l'objet d'un CPE</li> <li>• Nombre de véhicules électriques ou GNV au sein de la collectivité</li> <li>• Part des kilomètres parcourus par les agents en fonction des types de véhicules (Vélo, VAE, véhicule essence, diesel, GNV, etc.)</li> <li>• Evolution du montant de la commande publique en produits locaux (matériaux, nourriture)</li> </ul> <p><b>de performance (mesure les effets)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommations électriques de l'éclairage public des collectivités (kWh)</li> <li>• Consommations énergétiques (par type d'énergie) du patrimoine bâti de la collectivité et des communes (kWh)</li> <li>• Production/consommation d'énergies renouvelables d'installations appartenant à la collectivité (kWh)</li> <li>• Nombre de projets de rénovation du patrimoine classé C (Consommation énergétique classée C et Émissions des gaz d'effet de serre classées C) par rapport au nombre total de projets de rénovation énergétique du patrimoine</li> <li>• Consommation d'énergie des véhicules de la collectivité (diesel-Litres, essence-Litres, GNV-Litres, électricité-kWh)</li> </ul>	<p>Agents et élus de la CdC et des communes</p>

Date de la mise en œuvre : .../.../...

Date de la mise à jour : .../.../...

## État de l'avancement

 Non programmé Programmé En cours Terminé

## Objectifs

Mettre en place une politique de concertation efficace avec les partenaires, citoyens, élus

## Gains attendus de l'action

Sans objet

## Présentation de l'action

## Descriptif de l'action

## Calendrier

## Impliquer les acteurs du territoire pour la prise de décision

2020

2025

Travailler en partenariat et en amont des projets avec les associations locales sur les thématiques du PCAET en créant des groupes de travail thématique

Créer une commission climat pour travailler sur les projets de territoire et organiser plusieurs fois par an des réunions au cours desquelles se rencontrent la commission climat, les techniciens et les élus.

Créer une commission composée de jeunes du territoire qui proposent des actions pour le climat (dans leurs associations, écoles...)

Créer un groupe de travail avec les représentants du monde agricole, afin d'échanger sur les actions à mettre en œuvre en termes d'énergie et de climat

## Permettre la rencontre et l'échange entre les différents acteurs

2020

2025

Créer un club des acteurs locaux et inter-entreprises qui se réunira une fois par an pour :

- Permettre l'échange de bonnes pratiques et de retours d'expériences ;
- Faire naître de nouveaux projets communs.

## Concierter avec les usagers de l'offre de mobilité du territoire

2020

2025

Créer un comité d'usagers et animer des rencontres pour échanger sur les



besoin des résidents en termes de mobilité						
--	--	--	--	--	--	--

<b>Mise en œuvre</b>
----------------------

Services mobilisés par la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
--	-----------------------	----------------------------

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service enfance jeunesse</li> <li>• Pôle attractivité du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agents de la collectivité, élus, ensemble des partenaires du PCAET</li> <li>• Collèges/lycée</li> <li>• Associations</li> <li>• Entreprises/ BREZEO</li> <li>• CCI</li> </ul>	
---	--	--

Pilote(s) dans la mise en œuvre : Chargé de mission Energie/Economie circulaire

<b>Moyens consacrés par la collectivité</b>	2020	2021	2022	2023	2024	2025
---	------	------	------	------	------	------

Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission	Inclus dans la fiche 1.1				
	Autre(s) service(s)	Inclus dans les missions des animateurs économiques et du service enfance - jeunesse				

Fonctionnement en euros						
-------------------------	--	--	--	--	--	--

Nature des dépenses	Coûts et moyens humains intégrés dans la fiche action 1.1					
---------------------	---	--	--	--	--	--

<b>Freins</b>	<b>Facilitateurs</b>
---------------	----------------------

Difficulté à mobiliser la population Temps de mobilisation des participants	Permet de faire vivre le plan climat Permet de structurer le plan climat et de s'assurer de l'atteinte des objectifs
--	---

<b>Indicateurs</b>
--------------------

<p><b>de mise en œuvre (taux de mise en œuvre)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de la commissions climat</li> <li>• Création du club inter-entreprises et acteurs locaux</li> <li>• Création du comité d'usagers</li> </ul> <p><b>de performance (mesure les effets)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions organisées annuellement par le club inter-entreprises</li> <li>• Nombre de réunions organisées annuellement par le club climat</li> <li>• Nombre de réunions annuelles entre commission climat, associations, élus et techniciens</li> <li>• Nombre de réunions organisées annuellement par le comité d'usagers mobilité</li> </ul>
---

<b>Cibles</b>
---------------

Ensemble du territoire
------------------------

## Axe 2 : Vers un territoire d'économie locale et circulaire

Le diagnostic Air Energie Climat présente le secteur agricole sur le territoire comme le principal émetteur de gaz à effet de serre (43% des émissions). Suite à ce constat, trois volets d'actions s'offrent au territoire pour limiter son impact :

- Réduire l'activité agricole, non souhaité
- Adapter les pratiques agricoles (culture et élevage) pour réduire leurs émissions et augmenter le stockage en carbone des sols, traité dans l'axe 5
- Eviter les émissions « parallèles » à l'activité agricole et à la consommation de biens alimentaires (consommation locale pour réduire le transport de marchandises, réduire la production et principalement de bio déchets, etc.).

La collectivité souhaite aller plus loin, et lancer sur le territoire, avec l'aide de ses partenaires, un véritable politique de réduction des déchets et de développement de l'économie locale et circulaire. Son travail, dans le cadre de ce premier PCAET, portera sur les points suivants :

- Permettre la rencontre entre les offres de produits locaux, alimentaires et autres, à la demande, que ce soient des particuliers, des collectivités ou des entreprises.
- Proposer aux particuliers et les collectivités des solutions leur permettant une réduction de leurs déchets ménagers, ainsi que l'accompagnement et l'information associée.
- Accompagner les entreprises dans la gestion de leur consommation de ressource et leur production de déchets, à travers la mise en place d'une démarche d'économie circulaire.

*Action 2.1 : Favoriser les circuits courts et de proximité pour les habitants (pour tous les produits locaux)*

*Action 2.2 : Optimiser et valoriser les ressources du territoire*

Fiche action n°2.1	<b>Favoriser les circuits courts et de proximité pour les habitants (pour tous les produits locaux)</b>	
Date de la mise en œuvre : .../.../...		Date de la mise à jour : .../.../...

État de l'avancement			
<input type="checkbox"/> Non programmé	<input checked="" type="checkbox"/> Programmé	<input checked="" type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Terminé

Synthèse des enjeux
<p>Le secteur agricole est ressorti comme un enjeu en termes d'émissions de gaz à effet de serre (43% des émissions totales). La collectivité souhaite réduire son impact, en maintenant une activité performante et nourricière. La favorisation de la consommation de produits locaux et de qualité par ses occupants (résidents, collectivités, professionnels) est donc un axe de travail permettant de limiter l'impact de ce secteur.</p> <p>De plus, dans le cadre de la concertation menée sur le territoire, la thématique des achats locaux (agricoles et commerces) est ressortie comme un sujet prioritaire pour les résidents et une partie des acteurs, notamment les associations, partenaires</p>

Objectifs	Gains attendus de l'action
<p>Permettre les achats locaux pour tous les acteurs d'une part (collectivités, entreprises, citoyens, etc.) d'une part et trouver des débouchés pour les produits bios et de qualité des producteurs (alimentaires ou non) du territoire.</p> <p>Accroître les commandes de produits locaux de qualité par les restaurations collectives auprès des filières courtes et longues du territoire en préparation de la loi EGALIM, notamment les objectifs de l'article 11 du projet de la loi alimentation qui prévoit, au 1er janvier 2022, 50 % de produits locaux, dont 20 % de produits BIO, dans la restauration collective relevant du droit public.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 20 % de produits bios servis dans les cantines à horizon 2021 (2022 échéance de la loi Egalim) et 50 % de produits locaux.</li> <li>- 50% de produits bios et 60% de produits locaux servis dans les cantines à horizon 2026</li> <li>- 30% des restaurations collectives du territoire impliquées au travers des mini-salons, formations, visites de terrain et ateliers</li> <li>- 50% des entreprises agricoles en vente directes engagées dans la démarche au travers de visites de terrain, des mini-salons et de l'évènement de lancement</li> </ul>	<p>Réduction des émissions de gaz à effet de serre indirectes de la collectivité, notamment le volet « alimentation »</p>

Présentation de l'action						
Descriptif de l'action	Calendrier					
<b>Etudier la mise en place d'une stratégie de valorisation des produits durables locaux du territoire</b> <i>Programmé et en cours</i>	2020					2025
Prolonger l'accompagnement financier des producteurs locaux dans leurs investissements au démarrage de leur exploitation						
Développer les outils de commercialisation des produits locaux : boutiques, drive fermier, évènement « j'aime mon marché »						
Etudier la création d'un label local de valorisation des produits : <ul style="list-style-type: none"> <li>Etudier les résultats du label « Saveurs Locales en Brocéliande » mis en place il y a quelques années au Pays de Brocéliande afin d'éventuellement s'en inspirer ;</li> <li>Travailler avec le club climat et mettre en place des ateliers thématiques.</li> </ul>						
Diffuser largement sur le territoire l'inventaire des producteurs locaux mis à jour annuellement par Ploërmel Communauté, au travers du bulletin communautaire par exemple – <i>EN COURS</i>						
Distribution d'une BOX promotionnelle de produits locaux – <i>EN COURS</i>						
<b>Créer une centrale d'achat pour les commerçants non franchisés</b> <i>Non programmé</i>	2020					2025
Recenser l'ensemble des commerçants du territoire pouvant être intéressés par ce dispositif et définir les conditions de mise en œuvre de la centrale d'achat  <i>L'objectif de cette action est de permettre aux membres du réseau de réaliser des commandes groupées et ainsi de réduire leurs coûts</i>						
<b>Mettre en œuvre le PAT (Programme Alimentaire Territorial)</b> <i>En cours</i>	2020					2025
Créer un lieu de débats : le comité de l'alimentation saine, de qualité et accessible à tous en Centre Bretagne <ul style="list-style-type: none"> <li>échanges sur les filières de proximité longues et courtes ;</li> <li>échanges sur les filières de proximité émergentes ;</li> <li>partage des expériences des EPCI en matière d'installation des entreprises, et de lutte contre le gaspillage alimentaire ;</li> <li>partage des expériences des associations en matière de lutte contre la précarité alimentaire.</li> </ul> Porté dans un premier temps par la CRAB dans le cadre du PAT, puis par Ploërmel Communauté.						

<p>Conforter et développer les achats de produits alimentaires de proximité combinant les filières courtes et les filières longues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Repérer les entreprises alimentaires du territoire et leur offre de produit qualité ;</li> <li>● Accompagner les achats des restaurations collectives dont les personnes morales de droit public ont la charge : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Analyser la demande de la restauration collective publique et privée du territoire, en termes de qualité et quantité ;</li> <li>○ Former et accompagner les acheteurs de droit public aux outils adaptés à leurs besoins en produits de proximité et de qualité ;</li> <li>○ Relier les professionnels de la restauration collective aux filières de proximité longues et aux circuits de vente de directe (visites) ;</li> </ul> </li> <li>○ Mettre en place un réseau local d'échanges entre cuisiniers de la restauration collective (formations) ;</li> <li>○ Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective afin de dégager un budget supplémentaire pour acheter des produits de proximité à plus forte valeur ;</li> <li>○ Communiquer sur les engagements auprès des parents et des habitants.</li> </ul>						
<p>Déployer les initiatives déjà testées par les associations de lutte contre la précarité alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● S'inspirer d'actions menées par les associations (ex : restos du cœur) et de leurs expertises et en les associant</li> <li>● Organiser les témoignages au sein du Comité Local de l'Alimentation ;</li> <li>● Et déployer des actions localement ;</li> </ul>						
<p><b>Favoriser la monnaie locale : Le Galais</b></p> <p><i>Programmé</i></p>	2020		2025			
<p>Faire la promotion du Galais, afin d'encourager la consommation de produits locaux.</p>						
<p>Continuer le recensement de l'ensemble des commerçants utilisant le Galais sur le territoire sur monnaie-locale-ploermel.org</p>						

Mise en œuvre		
Services mobilisés par la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Service économie</li> <li>● Service environnement</li> <li>● Service commande publique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Chambre d'agriculture de Bretagne</li> <li>● Communes</li> <li>● CPIE</li> <li>● Pôle ESS'entiel Ploermel</li> <li>● Réseau d'agriculteurs locaux organisés en vente directe</li> <li>● Région Bretagne</li> <li>● Le Galais</li> <li>● AMAP</li> </ul>	

- IDREA

Pilote(s) dans la mise en œuvre : service économie

Moyens consacrés par la collectivité		2020	2021	2022	2023	2024	2025
		Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission				
	Autre(s) service(s)	0.2 ETP	0.2ETP	0.2ETP	0.2ETP	0.2ETP	0.2ETP
Fonctionnement en euros		7 000 3000	7000 3000	7 500 3000	7 500 3000	3000	3000
Nature des dépenses		Contribution de Ploërmel Communauté au PAT Chambre Agriculture Actions en faveur de la précarité alimentaire Promotion du territoire (BOX...) CF fiche 2.2 pour le gaspillage alimentaire					

Freins	Facilitateurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Multiplicité d'acteurs agricoles sur le territoire</li> <li>• Respect de la qualité sanitaire : dépasser les peurs alimentaires</li> <li>• Nombreux sites de production alimentaires sur le territoire pour les ALSH/petite enfance/portage de repas des aînés</li> <li>• Besoin de coordination, et de coups de pouce financiers sur certaines actions ou investissements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production locale importante</li> <li>• Expériences et moyens existants sur le territoire (experts et conseillers, réseaux d'agriculteurs organisés, plus 100 producteurs en vente directe, IAA qui cherchent à s'adapter aux nouvelles consommations, associations investies)</li> </ul>

Indicateurs
<b>de mise en œuvre (taux de mise en œuvre)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de producteurs locaux fournissant la collectivité</li> <li>• Nombre de restaurations collectives engagées dans la démarche</li> <li>• Nombre de agriculteur.trice.s en vente directe engagé.es dans la démarche au travers des visites de terrain, des mini-salons et de l'évènement de lancement</li> <li>• Participation des filières longues, des artisans et des commerçant à la démarche,</li> <li>• Nombre d'expériences exemplaires présentées en Comité de l'Alimentation en matière de lutte contre la précarité alimentaire,</li> </ul>

Cibles
Personnel de la collectivité et des communes membres, agriculteurs, citoyens

de lutte contre le gaspillage alimentaire et d'accompagnement à l'installation agricole

**de performance (mesure les effets)**

- Part de produits bios et locaux achetés par la collectivité et les communes

## Retours d'expérience

### Création d'une régie de maraichage bio :

#### Ville de Vannes

<https://www.mairie-vannes.fr/outils-et-services/vannes-actus/actualite/actualite/article/creation-dune-regie-de-mara/>

### Produits bio et locaux en cantine :

#### Commune de Neuillac

<https://www.bruded.fr/projet/du-bio-a-la-cantine-pour-plusieurs-communes/>

### Accompagnement du GAB

<https://www.agrobio-bretagne.org/espace-bio/manger-bio/resto-co/>

### Diffusion de produits alimentaires locaux :

#### Traiteur bio à Saint Thurial

### Lutte contre le gaspillage alimentaire :

#### Collège Max Jacob à Josselin

<http://www.college-max-jacob-josselin.ac-rennes.fr/spip.php?article454>

[http://www.college-max-jacob-josselin.ac-rennes.fr/sites/college-max-jacob-josselin.ac-rennes.fr/IMG/pdf/vendredi\\_15\\_juin.pdf](http://www.college-max-jacob-josselin.ac-rennes.fr/sites/college-max-jacob-josselin.ac-rennes.fr/IMG/pdf/vendredi_15_juin.pdf)

### Valorisation et diffusion des savoirs faire locaux

#### Démarche Breiz Alim'

<https://www.letelegramme.fr/morbihan/pontivy/breiz-alim-viande-bovine-volailles-et-legumes-au-menu-27-05-2019-12295796.php>

Fiche action n°2.2	<b>Optimiser et valoriser les ressources du territoire</b>	
Date de la mise en œuvre : .../.../...		Date de la mise à jour : .../.../...

État de l'avancement			
<input type="checkbox"/> Non programmé	<input type="checkbox"/> Programmé	<input checked="" type="checkbox"/> En cours	<input checked="" type="checkbox"/> Terminé

Synthèse des enjeux
<p>Le Scope 3 (émissions de gaz à effet de serre indirectes), réalisé dans le cadre du diagnostic met en évidence le fait que l'alimentation, la fabrication et le traitement des déchets et le transport de marchandises (hors transit) sont responsables de 15% des émissions du Bilan Carbone ®. Les émissions associées à la consommation de biens n'ont pas été estimées, mais viendraient alourdir ce bilan.</p> <p>De plus, dans le cadre de la concertation menée sur le territoire, cette thématique est ressortie comme un sujet prioritaire pour les résidents et une partie des acteurs, notamment les associations, partenaires</p>

Objectifs	Gains attendus de l'action
Inscrire le territoire de Ploermel Communauté dans une démarche d'économie circulaire dont l'objectif est triple : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter la consommation de ressources</li> <li>- Réduire la quantité de déchets ménagers et assimilé de 10%</li> <li>- Valoriser au maximum les déchets résiduels</li> </ul>	220 tCO2e /an (scope 3) lié à une réduction de 10% de la production de DMA du SITCOM-MI

Présentation de l'action	
Descriptif de l'action	Calendrier

<b>Réaliser une étude de préfiguration "Territoire économe en ressources"</b>  <i>Etude terminée fin 2019</i>	2020	2025
<p>Le SITCOM-Mi pilote l'étude de préfiguration à l'échelle 5 EPCI du nord Morbihan. Un diagnostic déchets a été réalisé (2018-2019). Celui-ci est mis en perspective avec les politiques territoriales des EPCI en matière d'économie, d'aménagement du territoire, et environnementales (déchets, énergie...). (Une centaine d'acteurs a été rencontrée, acteurs potentiels de boucles d'économie circulaire. Des ateliers de co-construction ont eu lieu en juin 2019 pour aboutir à un programme d'actions au dernier trimestre 2019 et à une candidature pour la phase de mise en œuvre auprès de l'Ademe.</p>		



<p>Chaque EPCI adhérent au SIT TOM-MI dépose une candidature propre. Le programme d'actions porté par Ploërmel Communauté comprend 14 actions réparties en 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Axe « biomasse » : il regroupe des actions visant à la valorisation des biodéchets (en restauration collective et en habitat concentré), à la réduction des apports de déchets verts en déchèterie et au développement de synergies entre producteurs et consommateurs de bois locaux.</li> <li>- Axe « éco-exemplarité » : il vise à cibler des services pilotes en matière de commande publique exemplaire (<i>préambule à l'action 1.2 PCAET</i>)</li> <li>- Axe « matériaux minéraux de construction » : il entend développer la sensibilisation des maîtres d'ouvrage publics et privés à l'économie circulaire et développer des chantiers pilotes</li> <li>- Axe « mobilisation des entreprises et des établissements assimilés » dont les actions donneront lieu à l'expérimentation d'une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale sur le territoire et à soutenir le développement de nouvelles activités de l'économie circulaire.</li> </ul>						
<p><b>Déployer le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)</b></p> <p><b>En cours</b></p>	2020					2025
<p>Volet réduction des ordures ménagères et assimilées à la source : mise à disposition d'autocollants <i>stop pub</i>, promotion des couches lavables auprès des particuliers, des assistantes maternelles et du personnel de la maternité.</p>						
<p>Volet réduction des biodéchets et des déchets verts à la source : mise à disposition de composteurs, de lombricomposteurs y compris en milieu scolaire, sensibilisation à la réduction des déchets verts via la promotion du broyage notamment, promotion du jardinage au naturel avec TERHAO.</p>						
<p>Volet éco-exemplarité : sensibilisation des agents aux éco-gestes (papier et réutilisation – diminution de l'impression), promotion des manifestations et événements zéro déchet (manifestations portées par la collectivité et le milieu associatif), utilisation de gobelets réutilisables, etc.</p>						
<p>Volet lutte contre le gaspillage alimentaire : parcours d'accompagnement en restauration collective, sensibilisation du grand public par des ateliers cuisine, etc.</p>						
<p>Volet réemploi et réparation : renforcement du partenariat et promotion de la recyclerie et de la matériauthèque déjà implantées sur le territoire (AMISEP), organisation d'un temps fort du réemploi à l'échelle de la collectivité, création d'un annuaire des acteurs de la réparation, etc.</p>						
<p>Volet animation et sensibilisation : parcours pédagogique auprès des élémentaires « la Tribu des trieurs » (sensibilisation au tri et la réduction des déchets à la source, visites des déchèteries et centre de tri) en lien avec le Projet Educatif Local (PEL), animations grand public lors des temps forts européens (Semaine Européenne Réduction des Déchets / Semaine Européenne du Développement Durable / Semaine Pour les Alternatives aux Pesticides), créer une rubrique prévention déchets sur le site internet</p>						

de la collectivité (fiches produits d'entretien au naturel, compostage, etc.).						
--	--	--	--	--	--	--

### Mise en œuvre

Services mobilisés par la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Service environnement</li> <li>Service économie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SITTOM-MI</li> <li>Association POLEN</li> <li>CPIE Forêt de Brocéliande</li> <li>GAB56</li> <li>AMISEP</li> <li>CMA, CCI, CRAB</li> <li>Les associations d'agriculteurs/commerçants/artisans/industriels</li> </ul>	
<p>Pilote(s) dans la mise en œuvre : chargé de mission PCAET/économie circulaire + service environnement/déchets et service économie, SITTOM-MI</p>		

### Moyens consacrés par la collectivité

		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission	Inclus dans l'action 1.1					
	Autre(s) service(s)	1.5 ETP	1.5 ETP	1.5 ETP	1.5 ETP	1.5 ETP	1.5 ETP
Fonctionnement en euros		54 000	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000
Nature des dépenses		Actions de sensibilisation PLPDMA <i>Actions TER en cours d'écriture et de chiffrage pour fin 2019</i>					

### Indicateurs

<p><b>de mise en œuvre (taux de mise en œuvre)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'animations organisées par an</li> <li>Nombre de personnes touchées par les manifestations</li> <li>Nombre de flux détectés (matières, énergie, déchets, équipements, savoir-faire)</li> <li>Nombre de synergies inter-entreprises (potentielles / effectives)</li> </ul> <p><b>de performance (mesure les effets)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Quantité de déchets collectés par habitants et par an selon le type (verre/ordures ménagères/emballages/déchèterie)</li> <li>Quantité de déchets récoltés en déchèteries, par type</li> <li>Quantité de déchets produits par type et mode de valorisation ou filière de traitement</li> </ul>
---

### Cibles

Citoyens Entreprises
-------------------------

## Axe 3 : Vers un territoire à l'urbanisme et aux mobilités durables

L'aménagement du territoire et l'évolution des mobilités du territoire sont des enjeux incontournables afin de réussir la Transition de Ploërmel Communauté.

En effet, l'aménagement d'un territoire impacte durablement toutes les activités présentes sur celui-ci, aussi bien les activités économiques, que le développement de l'habitat ou encore la production d'énergies renouvelables. Les décisions prises en matière d'urbanisme influencent ainsi aussi bien directement qu'indirectement les comportements des acteurs et des habitants du territoire. Encourager un urbanisme durable est également une manière de répondre à l'enjeu d'atténuation et d'adaptation du territoire aux effets du changement climatique. La mise en œuvre d'un urbanisme durable permet également d'apporter des éléments de réponse à la mobilité durable, par la prise en compte de la pratique du vélo dans les documents d'urbanisme par exemple. Mais il est nécessaire d'aller plus loin.

Les mobilités constituent un enjeu fort, unanimement partagé par l'ensemble du territoire de Ploërmel Communauté. Il est le premier secteur consommateur d'énergie sur le territoire, avec près de 46% des consommations finales, ainsi qu'un important émetteur de GES avec 28% des émissions totales. Certes, le territoire est traversé par des axes routiers structurant qui vont au-delà de l'action possible des communes et de l'intercommunalité et répondent davantage à des enjeux nationaux et régionaux. Il résulte néanmoins que ce secteur a un impact considérable sur un territoire rural et périurbain, où la voiture occupe aujourd'hui une place prépondérante dans les déplacements. Il est donc du ressort de la collectivité de proposer des solutions à cet enjeu.

L'intégration de ces enjeux aux documents d'urbanisme permettant de travailler efficacement sur ce volet, notamment sur la facilitation du développement des mobilités alternatives, la réduction du mitage et des déplacements domicile-travail, etc., le volet urbanisme du PCAET a été également intégré dans cet axe.

Pour ces raisons, Ploërmel Communauté souhaite intégrer les enjeux climatiques et énergétiques dans sa politique d'aménagement et de déplacement sur le territoire. Afin d'encourager un urbanisme et des mobilités plus durables, la collectivité agit sur plusieurs domaines :

- Elle dispose de leviers afin d'encourager le développement des modes de déplacements doux, c'est-à-dire essentiellement la marche à pied et le vélo. Réaliser des études à l'échelle de son territoire lui permettra ensuite de réaliser les aménagements adaptés afin d'encourager l'essor de ces pratiques pérennes d'un point de vue énergétique et environnementale.
- Conscient des caractéristiques de son territoire et soucieux d'offrir un ensemble de solutions pragmatiques, Ploërmel Communauté souhaite également encourager le développement des mobilités alternatives et des infrastructures associées. Cette action complémentaire de la première permettra d'offrir des solutions alternatives à la voiture et aux véhicules thermiques plus généralement. Des solutions spécifiques aux besoins de déplacement domicile-travail seront identifiées.
- Traversé par le N24 et la N166, et leurs 4000 PL/ jour, le territoire de la communauté de communes est un lieu idéal pour l'installation d'une station GNV. La collectivité

souhaite également développer la mobilité électrique sur son territoire, en substitution des véhicules thermiques.

- La collectivité souhaite retranscrire dans les document d'urbanisme des différentes communes la prise en compte des enjeux locaux liés à la Transition énergétique et écologique de manière harmonieuse, voire prendre la compétence et réaliser un PLUi sur l'échèle de Ploërmel Communauté, intégrant les élément du PCAET. Ceci permettra de faciliter le développement des mobilités alternatives et de la non mobilité par l'aménagement du territoire, de limiter l'artificialisation des sols pour tendre vers la 0 artificialisation nette, d'identifier les zones destinées au développement des énergies renouvelables, etc.

*Action 3.1 : Aménager et développer le territoire en favorisant les mobilités alternatives et une utilisation du foncier raisonnée*

*Action 3.2 : Développer les mobilités alternatives*

*Action 3.3 : Développer sur le territoire les carburants alternatifs*

Fiche action n°3.1	<b>Aménager et développer le territoire en favorisant les mobilités alternatives et une utilisation du foncier raisonnée</b>	
Date de la mise en œuvre : .../.../...		Date de la mise à jour : .../.../...

<b>État de l'avancement</b>			
<input checked="" type="checkbox"/> Non programmé	<input checked="" type="checkbox"/> Programmé	<input checked="" type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Terminé

<b>Synthèse des enjeux</b>
<p>Afin de permettre aux résidents de Ploermel Communauté de limiter l'usage de la voiture, en utilisant plutôt le vélo ou la marche par exemple, et afin de développer des lignes du bus, il est nécessaire d'allier développement des offres de mobilité et aménagement du territoire.</p> <p>Par ailleurs, le développement du commerce de proximité et la redynamisation des centres-bourgs ainsi que la limitation du mitage via une consommation de l'espace raisonnée permettent de réduire les distances et ainsi de diminuer l'usage de la voiture individuelle.</p> <p>Enfin, le stockage de carbone annuel par la forêt permet de compenser en 2014 7% des émissions de gaz à effet de serre directes du territoire. Il est primordial de conserver au maximum les surfaces naturelles, en maîtrisant l'artificialisation, afin de tendre, sur le territoire, vers la neutralité carbone.</p>

Objectifs	Gains attendus de l'action
<p>Favoriser un aménagement du territoire cohérent et mettant en œuvre un niveau d'exigence commun à celui-ci.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir rencontré 100% des communes pour les accompagner sur leurs projets urbanistiques</li> <li>• Lancer un PLUi à horizon 2025</li> </ul> <p>Favoriser le renouvellement urbain et la redynamisation des centres bourgs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre 5 jardins partagés sur le territoire à horizon 2025 ;</li> </ul> <p>Limiter la consommation foncière en s'inscrivant dans la politique nationale et régionale</p> <p>Permettre aux personnes se rendant sur le territoire sans véhicule personnel de s'y déplacer de manière durable</p>	<p>Réduction des besoins de déplacements par un renforcement</p> <p>Réduction de la consommation des terres agricoles et naturelles en extension des bourgs et villes et tendre vers une 0 artificialisation nette</p>

Présentation de l'action						
Descriptif de l'action	Calendrier					
<b>Faciliter les services de proximité dans les bourgs</b> <i>En cours</i>	2020					2025
Faire vivre les 5 MSAP (Maison de Service au Public) dont la MSAP mobile sur le territoire : permet aux ménages d'éviter de se déplacer et de renforcer les liens entre les administrations locales et nationales et les habitants						
Faciliter la mise en place des jardins et vergers partagés en centre bourg Travail avec les associations, les bailleurs sociaux et les communes						
S'appuyer sur la convention de l'EPF pour favoriser la reconversion des sites et des dents creuses dans les centres-bourgs						
<b>Favoriser l'implantation des commerces dans les centres-bourgs</b> <i>En cours</i>	2020					2025
Mettre en œuvre le SCOT par application du document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC)						
Favoriser le maintien et la modernisation des commerces de proximité via le dispositif Pass commerce et artisanat						
Revaloriser les locaux commerciaux vacants via le dispositif Ma Boutique à L'essai et créer un observatoire de la vacance commerciale						
Soutien logistique et financier aux unions de commerçants et artisans						
<b>Engager la réflexion en faveur d'un aménagement du territoire (communautaire ) partagé</b> <i>A programmer</i>	2020					2025
Accompagner l'ensemble des acteurs de l'aménagement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser et accompagner les communes à la réglementation favorisant la prise en compte des enjeux climatiques et énergétiques (Règlement PLU, OAP thématiques....) dans l'urbanisme prévisionnel</li> <li>- Assister les communes et les porteurs de projets dans l'intégration des enjeux climatiques et énergétiques dans les opérations d'urbanisme</li> </ul>						
Assurer la cohérence de la planification territoriale : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudier l'opportunité de transférer la compétence PLU à Ploërmel Communauté</li> <li>- Prendre en charge la compétence PLU et élaborer un PLU</li> </ul>						

intercommunal - Recruter et/ou désigner un chef de projet PLUi						
<b>Permettre la mobilisation du potentiel foncier existant dans les centralités</b> <i>Programmé (cf PLH)</i>	2020					2025
Réaliser une étude foncière et définir une stratégie d'optimisation foncière et de revitalisation des centres-bourgs						
Mettre en œuvre le dispositif local d'aide financière à la mobilisation de biens vacants (publics/privés)						
Poursuivre le partenariat avec l'EPF Bretagne						
Accompagner les communes dans leurs démarches de revitalisation ( <i>communes lauréates des appels à projets régionaux notamment</i> )						
<b>Poursuivre les actions en faveur du tourisme durable</b>	2020					2025
En Bretagne sans ma voiture, Voyager responsable : sensibiliser, accompagner et valoriser les professionnels du territoire						

Mise en œuvre		
Services mobilisés par la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service aménagement et habitat</li> <li>• Service économie</li> <li>• Service administration générale</li> <li>• Service tourisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations de commerçants</li> <li>• Bailleurs sociaux</li> <li>• Communes</li> <li>• Etat et ses services publics déconcentrés</li> <li>• Région Bretagne</li> <li>• CCI</li> <li>• Pays de Ploërmel</li> <li>• CAUE du Morbihan</li> <li>• Morbihan énergie</li> <li>• Aménageurs/Investisseurs/Promoteurs</li> <li>• EPF</li> </ul>	
Pilote(s) dans la mise en œuvre : Multiples		

Moyens consacrés par la collectivité		2020	2021	2022	2023	2024	2025
		Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission				
	Autre(s) service(s)	5.5	5.5	6.5	6.5	6.5	6.5
Fonctionnement en euros		150 000 90 000 2 000 80 000 13 000	150 000 90 000 2 000 80 000 13 000	150 000 90 000 602 000 140 000 13 000	150 000 90 000 82 000 80 000 13 000	150 000 90 000 82 000 80 000 13 000	150 000 90 000 82 000 80 000 13 000
Nature des dépenses		Animation des MSAP Dispositif de soutien aux commerces : Pass Commerce – ma Boutique à 'essai – soutien aux unions de commerçants Outils de sensibilisation à l'aménagement durable + Elaborer et animer un PLUI Etude et aides à la mobilisation du foncier auprès des communes Mise à disposition de vélos électriques -					

Freins	Facilitateurs
Gestion des documents	ScoT du Pays de Ploermel PLH de Ploermel Communauté



## Indicateurs

### de mise en œuvre (taux de mise en œuvre)

- Nombre de jardins partagés sur le territoire
- Nombre de personnes impliquées dans les jardins partagés
- PLUi lancé (Oui/Non)
- Montant des aides financières à la mobilisation de biens vacants distribués
- Nombre commerces bénéficiant du dispositif Pass commerce et artisanat /
- Mise en œuvre du dispositif Ma Boutique à l'essai

### de performance (mesure les effets)

- Evolution de la consommation foncière (indicateur du PLH)
- Evolution de la taille des terrains (indicateur du PLH)
- Evolution de la densité des opérations (indicateur du PLH)
- Nombre de dossier de portage foncier en lien avec l'EPF (indicateur du PLH)
- Evolution du nombre de logements vacants (indicateur du PLH)
- Evolution du nombre de locaux vacants - CF observatoire de la vacance (indicateur du PLH)

## Cibles

Collectivités

Porteurs de projet privés

Fiche action n°3.2	<b>Développer les mobilités alternatives</b>	
Date de la mise en œuvre : .../.../...		Date de la mise à jour : .../.../...

<b>État de l'avancement</b>			
<input type="checkbox"/> Non programmé	<input type="checkbox"/> Programmé	<input checked="" type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Terminé

<b>Axes stratégiques</b>	
Vers un territoire à l'urbanisme et aux mobilités durables	

<b>Synthèse des enjeux</b>	
<p>En 2014 sur le territoire, 85% des km parcourus étaient fait en voiture, contre seulement 2% en vélo, 4% à pieds et 8% en transport en commun (diagnostic PCAET).</p> <p>Seulement 24% de actifs qui travaillent dans leur commune de résidence s'y rendent en vélo ou à pieds (INSEE 2014).</p> <p>Pour les actifs travaillant plus loin, 95% s'y rendent en voiture (INSEE 2014).</p>	

Objectifs	Gains attendus de l'action
<p><b>Diminuer la part modale de l'autosolisme</b> (actuellement 85%) -&gt; Atteindre, pour les déplacements domicile-travail, une part des actifs qui travaillent dans leur commune de résidence et qui s'y rendent à vélo ou à pieds de 37%, et pour ceux qui se déplacent plus loin, 10%, de covoiturage et 5% de transports en commun.</p> <p><b>Améliorer la connaissance des offres de mobilité existantes et faciliter leur accès pour tous</b></p> <p><b>Rendre le territoire accessible aux personnes non motorisées</b></p> <p><b>Connecter le territoire aux territoires limitrophes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 8,5 GWh</li> <li>- 2 154 tCO2e directes</li> <li>- 574 tCO2e indirects</li> <li>- 2 728 tCO2e total</li> <li>- 6 kg de SO2</li> <li>- 3 800 kg de NOx</li> <li>- 200 kg de PM10</li> <li>- 200 kg de PM2.5</li> </ul>

Présentation de l'action						
Descriptif de l'action	Calendrier					
<b>Développer les transports en commun sur le territoire</b>	2020		2025			
Étudier les possibilités du déploiement du réseau RIV vers un transport mixte (notamment les scolaires) en partenariat avec la Région Bretagne et étudier les modalités de financement						
Équiper les bus : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour faciliter le transport des vélos</li> <li>- Avec un système de localisation permettant aux bus de s'attendre les uns les autres au niveau des changements</li> </ul>						
Continuer les expérimentations du réseau RIV <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'une ligne de transport à la demande sur le secteur du Porhoët</li> <li>- Étudier la faisabilité de nouveaux modes de transport (voitures sans chauffeur...)</li> </ul>						
Étudier la meilleure option de « carburant » pour les bus du réseau RIV (3.4)						
<b>Faciliter l'intermodalité</b>	2020		2025			
Créer sur le territoire un pôle d'échange multimodal connecté aux moyens régionaux et départementaux <i>Travaux en cours sur la commune de Ploërmel</i>						
Améliorer les liens entre les solutions infraterritoriales et les lignes régionales et nationales (cf fiche 3.2)						
<b>Proposer à la location des véhicules pour faciliter l'insertion professionnelle</b>	2020		2025			
Faciliter la location de véhicules en partenariat avec Néo Mobilité : location sur prescription pour favoriser le retour à l'emploi						

Développer les mobilités actives	2020					2025
Faciliter l'accès au vélo électrique par la location						
Réaliser un schéma cycle sur le territoire en impliquant les communes, le département, la communauté de commune et les résidents						
Inscrire le schéma cycle dans les documents d'urbanisme						
Mener les travaux en faveur du vélo par les communes du territoire et sur les projets d'aménagement communautaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les pistes cyclables et les aménagements associés</li> <li>- Exploiter les axes secondaires non utilisées pour installer des pistes cyclables</li> <li>- Aménager les liaisons entre pistes cyclables</li> </ul>						
Communiquer et sensibiliser pour permettre le développement du vélo et le respect des cyclistes par les automobilistes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au partage de la route</li> <li>- A l'intérêt du vélo pour la santé</li> </ul>						
Inciter au développement du pédibus, notamment pour les déplacements domicile-école. <i>Ce travail revient aux communes du territoire</i>						
Développer l'itinérance sur le territoire : diagnostic et mise en place d'équipements et services associés....						
Favoriser le covoiturage	2020					2025
Poursuivre les actions menées en faveur du covoiturage domicile-travail, au sein des entreprises notamment avec la plateforme de covoiturage OuestGo et l'association EHOP (accompagnement au changement de comportement : sensibilisation, communication, animation et suivi des démarches)						
Communiquer sur les nouveaux modes de travail et la proximité des services publics	2020					2025
Favoriser la visio conférence : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Via les actions des plans mobilité des entreprises</li> <li>- En mettant à disposition des entreprises les salles de visioconférence des collectivités</li> </ul>						
Favoriser le télétravail : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Via les actions des plans mobilité des entreprises</li> <li>- En communiquant sur le territoire au sujet des droits des salariés au télétravail</li> <li>- Aménagement numérique du territoire (4G, THD...)</li> </ul>						
En complément des MSAP dont celle itinérante, développer le site internet de Ploërmel Communauté facilitant les démarches administratives						

Il s'agit notamment de diminuer la fracture numérique par l'animation d'ateliers et faciliter l'inclusion numérique						
Développer les espaces de travail collaboratifs et tiers lieux (co-working...)						
<b>Rassembler les offres de mobilité et valoriser une offre globale</b>	2020					2025
Recenser l'ensemble des offres de mobilité sur le territoire et améliorer les liens entre lignes régionales/départementales et locales						
Créer et animer un ou des point(s) de vente physique et/ou numérique auprès duquel il est possible de se procurer des billets pour l'ensemble des offres de mobilité du territoire.						
Valoriser l'application de recherche de solutions de déplacements (mobibreizh.bzh)						

### Mise en œuvre

Services mobilisés par la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Service technique</li> <li>Service aménagement et habitat</li> <li>Service communication</li> <li>Service économie</li> <li>Service tourisme</li> <li>Service administration générale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil régional</li> <li>Transporteurs</li> <li>Communes</li> <li>CCI</li> <li>OuestGo</li> <li>EHOP</li> <li>Conseil départemental</li> <li>Pays de Ploermel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide de l'ADEME</li> </ul>
Pilote(s) dans la mise en œuvre : service mobilité		

### Moyens consacrés par la collectivité

		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission						
	Autre(s) service(s)	0.95	0.95	0.95	0.95	0.95	0.95
Fonctionnement en euros		654 500	654 500	654 500	654 500	654 500	654 500
Nature des dépenses		Conventions avec les partenaires de location de véhicules – réseau RIV (hors réalisation pôle d'échange multimodal en cours de réalisation)					

Freins	Facilitateurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les changements de comportements sont longs</li> <li>- Ploërmel Communauté n'a pas la compétence transport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des associations locales travaillent déjà sur les thématiques de mobilités alternatives, d'itinéraires cyclables, etc.</li> </ul>

Indicateurs	Cibles
<p><b>de mise en œuvre (taux de mise en œuvre)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de bus équipés pour accueillir les vélos</li> <li>• Nombre de bus équipés d'un système lui permettant d'attendre les autres bus</li> <li>• Création d'un pôle multimodal à Ploërmel ? (Oui/Non)</li> <li>• Schéma cycle réalisé (Oui/Non)</li> <li>• Nombre de ml de pistes cyclables installés sur le territoire</li> <li>• Nombre d'entreprises travaillant avec OuestGo et Ehop</li> <li>• Nombre d'espaces de co working</li> <li>• Nombre d'entreprises ayant fait un PDE/PdiE</li> <li>• Lieux de ventes physiques mis en œuvre</li> <li>• Lieux de vente virtuels mis en œuvre</li> <li>• Opération de communication réalisée pour Mobibreizh.bzh</li> </ul> <p><b>de performance (mesure les effets)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'utilisateurs du réseau RIV</li> <li>• Nombre de personnes faisant appel aux services de Néo Mobilité</li> <li>• Nombre d'utilisateurs des systèmes de visioconférence mis en place dans les bâtiments de la collectivité</li> <li>• Nombre de personnes faisant leurs démarches administratives via le site web de Ploërmel communauté</li> <li>• Fréquentation des espaces de coworking</li> <li>• Part modale des déplacements domicile-travail (données INSEE ou enquête de déplacement, ce qui permettra d'avoir des infos sur les habitudes de déplacement dans leur globalité)</li> <li>• Vente de titres de transport</li> </ul> <p><b>spécifiques à l'EES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact environnemental lié à la construction de nouvelles infrastructures</li> </ul>	<p>Entreprises, citoyens</p>

Fiche action n°3.3	<b>Développer sur le territoire les carburants alternatifs</b>	
Date de la mise en œuvre : .../.../...		Date de la mise à jour : .../.../...

<b>État de l'avancement</b>			
<input type="checkbox"/> Non programmé	<input type="checkbox"/> Programmé	<input checked="" type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Terminé

<b>Synthèse des enjeux</b>
<p>Outre les besoins pour sa politique de mobilité, en plein développement, le monde du transport de Fret est en pleine réflexion sur sa conversion de flotte. L'objectif étant de pouvoir basculer sur des carburants alternatifs aux énergies fossiles. Le GNV répond à ce critère. Fort de son positionnement géographique sur les nœuds routiers et de son tissu économique, l'implantation d'une station prend son sens sur le territoire.</p> <p>Cela répond également pleinement à la problématique environnementale et notamment de qualité de l'air.</p> <p>Enfin, la collectivité possède un potentiel de production de biométhane important, qui pourrait venir à terme alimenter la station.</p> <p>Au-delà des différentes solutions existantes (borne électrique) et en devenir (GNV), il convient de s'interroger sur la complémentarité des modes de carburants alternatifs disponibles pour les automobilistes.</p>

Objectifs	Gains attendus de l'action
Installer une station GNV sur le territoire et s'ouvrir aux autres carburants existants.	Pour une voiture : <ul style="list-style-type: none"> <li>- -1,6 tCO<sub>2</sub>e d'émissions directes</li> <li>- -0,4 tCO<sub>2</sub>e d'émissions indirectes</li> <li>- -6 kg de NO<sub>x</sub></li> </ul> Pour un poids lourd : <ul style="list-style-type: none"> <li>- -20,4 tCO<sub>2</sub>e d'émissions directes</li> <li>- -5,3 tCO<sub>2</sub>e d'émissions indirectes</li> <li>- -90 kg de NO<sub>x</sub></li> <li>- -2 kg de PM<sub>10</sub></li> <li>- -2kg de PM<sub>2.5</sub></li> </ul>

Présentation de l'action	
Descriptif de l'action	Calendrier

<b>Développer le GNV (Gaz Naturel Véhicule)</b>	2020	2025
Installer sur le territoire une station GNV à Ploërmel		
<b>Expérimenter des véhicules plus propres et développer leur utilisation</b>	2020	2025
Promouvoir sur le territoire les véhicules électriques, biogaz ou hydrogènes comme offre de location		
Développer le maillage des stations électriques ou hydrogènes vert et les usages publics ou entreprises Développer des offres de location de ces véhicules		

Mise en œuvre
---------------

Services mobilisés par la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Service économie</li> <li>● Service technique</li> <li>● Service aménagement et habitat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Morbihan Energie</li> <li>● Polen</li> <li>● Autres partenaires du projet de station : entreprises</li> </ul>	
<u>Pilote(s) dans la mise en œuvre</u> : co-pilotage_Pôle technique aménagement et habitat et Pôle de l'attractivité du territoire		

Moyens consacrés par la collectivité	
--------------------------------------	--

		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission						
	Autre(s) service(s)	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Fonctionnement en euros							
Nature des dépenses		Pas de dépenses directes envisagées mais mobiliser les acteurs					



## Indicateurs

### de mise en œuvre (taux de mise en œuvre)

- Construction de la station GNV (Oui/Non)
- Nombre de véhicules GNV, électrique et hydrogène disponibles en location

### de performance (mesure les effets)

- Nombre de clients de la station GNV (%)
- Quantité de GNV fourni (%)
- Part de biogaz (%)
- Part de biogaz local (%)
- Nombre d'utilisateurs des voitures GNV, électrique et hydrogène en locations
- Distances parcourues annuellement par ces véhicules

## Cibles

Particuliers  
Collectivités  
Entreprises  
Transporteurs en transit

## Retours d'expérience

Dans le Morbihan, il existe actuellement deux stations fournissant du bioGNV pour les poids lourds, les véhicules particuliers et les véhicules utilitaires légers. Une à Vannes et une à Locminé :

<https://www.gaz-mobilite.fr/stations-gnv/region-bretagne/>



## Axe 4 : Vers un territoire sobre et efficace en énergie

La réduction des consommations et la meilleure maîtrise des énergies est l'un des enjeux fondamentaux du PCAET de Ploërmel Communauté. Cet enjeu répond à la fois à une baisse des consommations énergétiques, une hausse de la production des énergies renouvelables et indirectement, une baisse des émissions de GES sur le territoire.

L'ambition du territoire est ici particulièrement forte puisqu'il s'agit de devenir un "Territoire à Énergie Positive" (TEPOS) à l'horizon 2050, c'est-à-dire, à produire autant, voire plus, d'énergie renouvelable que le territoire n'en consomme. Cette objectif est particulièrement ambitieux puisqu'aujourd'hui les énergies renouvelables ne couvrent qu'environ 17% des besoins du territoire. Ainsi, pour atteindre cet état d'équilibre, des actions en faveur du développement d'un mixte énergétique renouvelable doivent être entreprises, de manière à multiplier environ par 3 la production renouvelable. Le rythme actuel de développement des équipements ne permettant pas d'atteindre cet objectif, la collectivité souhaite se montrer actrice en développant des installations et en identifiant précisément les potentiels locaux. Le territoire pourra compter sur la richesse de ses partenaires et la diversité de son potentiel énergétique pour atteindre son ambition.

Pour atteindre l'objectif TEPOS, des actions visant à baisser les consommations doivent également être entreprises. Cela doit conduire à atteindre une baisse de 44% de l'énergie consommée aujourd'hui. Certes, une grande partie de ces actions liées à l'efficacité seront étroitement dépendantes de choix et décisions prises au niveau national. Cela n'empêche néanmoins pas Ploërmel Communauté de se montrer active sur le sujet, notamment en créant un environnement favorable à ces actions.

Afin de s'assurer que l'offre locale répons à ses objectifs en manière de transition énergétique, Ploërmel communauté souhaite également favoriser la montée en compétences des professionnels du territoire, afin qu'ils soient en mesure de répondre aux besoins de rénovation et d'installation d'énergies renouvelables d'une part, et aux exigences de la réglementation environnementale du bâtiment neuf à venir

*Action 4.1 : Faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité*

*Action 4.2 : Préparer le territoire à la future réglementation environnementale du bâtiment neuf (juin 2020)*

*Action 4.3 : Produire de l'énergie localement, de manière durable et concertée*

Fiche action n°4.1	<b>Faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité</b>			
Date de la mise en œuvre : .../.../...		Date de la mise à jour : .../.../...		

État de l'avancement			
<input type="checkbox"/> Non programmé	<input type="checkbox"/> Programmé	<input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Terminé

Objectifs	Gains attendus de l'action
<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser la mobilisation du parc de logement existant (logements vacants, logements énergivores....)</li> <li>Rénover 250 logements par an sur le territoire pour atteindre une étiquette C, soit 25% d'économie par logement</li> <li>Réduire la facture énergétique des ménages (rejoint fiche action sur autoconsommation)</li> <li>Développer de nouveaux logements à énergie positive</li> <li>Développer les énergies bas carbone dans le bâtiment</li> <li>Réduire la consommation d'énergie finale du parc immobilier tertiaire de 15 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résidentiel : -8 GWh / -11 900 tCO2e</li> <li>Tertiaire : - 16 GWh / - 4 800 tCO2e</li> <li>Industrie : -14 GWh / - 4 800 tCO2e</li> <li>Agriculture : -6 GWh – 230 tCO2e</li> </ul>

Présentation de l'action	
Descriptif de l'action	Calendrier

Pour le secteur résidentiel - Mettre en œuvre le PLH	2020						2025					
Mettre en œuvre une OPAH-RR avec un volet « énergie » Peut faire l'objet d'un renouvellement au bout de 3 ans												
Mettre en place et faire vivre un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH)												
Mettre en œuvre les dispositifs d'amélioration énergétique des logements locatifs sociaux												

Pour les entreprises et les agriculteurs : améliorer la performance énergétique des bâtiments et des activités	2020						2025					
	Former un référent énergie dans les structures volontaires.											
Accompagner à la réalisation d'un diagnostic thermique dans les entreprises du territoire												
Sensibiliser et accompagner les entreprises pour la réalisation de travaux en lien avec la rénovation du bâti												
Organiser des rencontres avec les entreprises (industries, artisans, agricoles, etc. ) afin de leur présenter les retours d'expérience de structures similaires.												
Identifier des potentiels de réseau de chaleur sur des parcs d'activités. <i>Dans ce cadre la CCI peut réaliser la phase d'enquête sur les besoins et usages thermiques des entreprises</i>												
Rechercher des possibilités de valorisation des CEE pour les entreprises <i>Travail avec l'ADEME, la CCI, la CMA, Morbihan Énergie et Ploërmel Communauté</i>												
Pour les collectivités	2020						2025					
Se référer à l'action 1.2												

Mise en œuvre		
Services mobilisés par la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Conseiller habitat- énergie</li> <li>● Chargé de mission Energie-Climat et économie circulaire</li> <li>● Service économie</li> <li>● Services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Morbihan Energie</li> <li>● Bailleurs sociaux</li> <li>● SOLIHA BLI</li> <li>● EPF</li> <li>● Professionnels de l'immobilier et de l'aménagement</li> <li>● Communes</li> <li>● CRAB</li> <li>● Chambre des Métiers et de l'Artisanat</li> <li>● Chambre du Commerce et de l'Industrie</li> <li>● ADEME</li> <li>● Région Bretagne</li> <li>● Anah</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Aides de l'ANAH</li> </ul>
<u>Pilote(s) dans la mise en œuvre :</u> Chargé de mission Energie-Climat et économie circulaire/ Conseiller habitat- énergie		

Moyens consacrés par la collectivité		2020	2021	2022	2023	2024	2025
		Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission	Missions d'animation inclus dans la fiche 1.1			
	Autre(s) service(s)	1.5ETP	1.5ETP	1.5ETP	1.5ETP	1.5ETP	1.5ETP
Fonctionnement en euros		298 500	298 500	298 500	298 500	298 500	41 700
Nature des dépenses		Aides à la rénovation énergétiques des logements (-hors frais de fonctionnement de l'espace info habitat qui sera créé en 2020)					

Freins	Facilitateurs
Ampleur Moyens nécessaires	Polen peut, dans les visites et rencontres techniques, être relais des initiatives publiques en faveur de la rénovation énergétique.

Indicateurs
<p><b>de mise en œuvre (taux de mise en œuvre)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de contacts SPPEH</li> <li>• Nombre d'entreprises dotées d'un référent énergie</li> <li>• Nombre d'audits réalisés</li> <li>• Nombre de rencontres organisées</li> <li>• Nombre de structures impliquées dans un projet de réseau de chaleur</li> </ul> <p><b>de performance (mesure les effets)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de logements réhabilités aidés et gain énergétique</li> <li>• Nombre de logements remis sur le marché</li> <li>• Nombre de rénovations mises en œuvre dans le cadre du PCAEA (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitation Agricoles) – Source : DRAAF</li> <li>• Nombre de structure ayant entreprises des actions de maîtrise de l'énergie (bâtiments ou process)</li> <li>• Consommations énergétiques par secteur (Source : ENEDIS/GRDF/Morbihan Energie)</li> </ul> <p><b>spécifiques à l'EES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• % de matériaux biosourcés (ou à faible impact) utilisés dans les programmes de rénovation aidés</li> <li>• % de déchets du BTP réutilisés ou valorisés</li> <li>• Durée pendant laquelle la zone Natura 2000 est exposés aux</li> </ul>

Cibles
<p>Communes</p> <p>Habitants</p> <p>Bailleurs</p> <p>Entreprises</p>

nuisances des travaux (bruit, poussières, trafic)

Fiche action n°4.2	<b>Préparer le territoire à la future réglementation environnementale du bâtiment neuf (juin 2020)</b>	
Date de la mise en œuvre : .../.../...		Date de la mise à jour : .../.../...

### État de l'avancement

Non programmé
  Programmé
  En cours
  Terminé

Objectifs	Gains attendus de l'action
Mettre en cohérence les besoins en compétences pour la rénovation thermique des bâtiments, le développement des énergies renouvelables appliqué au bâti et l'application de la réglementation Environnementale du bâtiment neuf et le niveau de formation local. L'objectif est que les professionnels locaux soient en mesure de proposer des solutions répondant aux besoins de la collectivité, en matière d'énergie, afin, principalement, que l'argent investi profite au territoire.	SO

### Présentation de l'action

Descriptif de l'action	Calendrier					
Accompagner à la formation des acteurs locaux	2020		2025			
Organiser des petits déjeuners d'échange au sujet des réglementations du bâtiment à destination des artisans, des architectes, des maîtres d'ouvrage, etc.						
Accompagner à la formation des artisans du territoire sur les nouveaux enjeux Énergie (vers un bâtiment à Énergie Positive) et Carbone. <i>Travail mené par la CMA</i>						
Accompagner à la formation des maîtres d'ouvrages et des architectes <i>Travail à mener avec l'ADEME, la CMA, l'ordre des architectes, Ploërmel Communauté</i>						

### Mise en œuvre

Services mobilisés par la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service Planification et Habitat</li> <li>• Service développement économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Morbihan Energie</li> <li>• CMA</li> <li>• CAUE</li> <li>• Ordre des architectes</li> </ul>	
Pilote(s) dans la mise en œuvre : Service développement économique		

Moyens consacrés par la collectivité		2019	2020	2021	2022	2023	2024
		Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission				
	Autre(s) service(s)						
Fonctionnement en euros							
Nature des dépenses							

Freins	Facilitateurs
	Faire monter en compétences le futur espace info habitat sur les matériaux bio sourcés dans le cadre de la mise en place du projet territoire économe en ressource (cf fiche 2.2)

Indicateurs
<p><b>Indicateurs de mise en œuvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de déjeuners</li> <li>• Nombre de formations</li> <li>• Nombre de participants</li> <li>• Niveau de satisfaction des participants</li> </ul> <p><b>Indicateurs de réussite</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'artisans labellisés RGE</li> <li>• Nombre de professionnels locaux (département) en capacité de se positionner sur les marchés de rénovation thermique / construction neuve exemplaire de la collectivité</li> <li>• Nombre d'artisans locaux référencés par l'espace info habitat</li> </ul>

Cibles
Entreprises du bâtiment

Fiche action n°4.3	<b>Produire de l'énergie localement, de manière durable et concertée</b>	
Date de la mise en œuvre : .../.../...		Date de la mise à jour : .../.../...

<b>État de l'avancement</b>			
<input type="checkbox"/> Non programmé	<input type="checkbox"/> Programmé	<input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Terminé

<b>Synthèse des enjeux</b>
<p>La consommation d'énergie finale, sur le territoire, s'élève à 1 200 GWh/an. Le production d'énergie renouvelable atteint 216 GWh/an en 2014 et 260 en 2015, soit près de 17 % puis 21% d'autonomie.</p> <p>Le potentiel d'énergie renouvelable important du territoire lui permet de viser une autonomie complète, soit au moins 100%, à horizon 2050.</p>

<b>Objectifs et gains attendus de l'action</b>
<p>Objectif programme d'actions 2020-2025 : augmentation de 9 % de la part de production d'EnR, soit 135 GWh/an. L'objectif annuel est donc d'installer des équipements produisant 30 GWh par an</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer 1 MWc de centrale PV sur toiture particulières, soit 1,05 GWh/an,</li> <li>• Développer du solaire PV sur grande toiture afin d'atteindre une production de 20 GWh supplémentaires à horizon 2025</li> <li>• Développer un projet de solaire PV au sol (+ 8 GWh)</li> <li>• Finaliser le projet de la forêt de Lanouée, soit 58 GWh</li> <li>• Développement de 2 projets de chaufferies bois comprenant un approvisionnement local : 60 MWh/an</li> <li>• Développer 3 GWh en méthanisation sur la STEP de Rehel et 45 GWh en méthanisation territoriale</li> <li>• Impliquer l'ensemble des acteurs locaux dans le développement des énergies renouvelables.</li> </ul>
<p>Objectif 2030 : atteindre 45 % de production d'EnR, soit une augmentation de 70 GWh complémentaire</p>
<p>Objectif 2050 : tendre vers un territoire à énergie positive, soit un total contenu entre 720 GWh (permettant l'autonomie) et 785 GWh (potentiel max) de production d'EnR global.</p>



Présentation de l'action						
Descriptif de l'action	Calendrier					
<b>Information, communication et concertation</b> <i>A programmer</i>	2020		2025			
<p>Informier le grand public sur la fabrication, l'exploitation et la fin de vie des différentes sources de production d'énergie via des conférences, des articles dans les médias locaux, etc.</p> <p><i>Certaines interventions peuvent être menées par l'ADEME ou les SITTOMi-SIMCTOM. L'association POLEN peut également intervenir au travers de son Cycle Rural Eco Citoyen (CREC) sur la thématique des énergies renouvelables, ou bien Bretagne Vivante.</i></p>						
Communiquer sur les projets de la collectivité et l'autonomie énergétique locale						
Organiser une concertation publique lors de projets majeurs au sein de la collectivité. A titre d'exemple, un projet de méthanisation ou de parc éolien sont souvent sujets à une opposition forte de la part du grand public. <i>Organiser une concertation en phase projet permet d'anticiper les craintes des habitants du territoire et de connaître les conditions auxquelles ils sont prêts à accepter le projet. Des cabinets spécialisés dans ces démarches existent.</i>						
Anticiper les enjeux associées à l'intégration paysagère des projets - Soutenir les actions de sensibilisation et d'intégration paysagère						
<b>Développer la filière solaire</b> <i>Programmé</i>	2020		2025			
<p>Réaliser un cadastre solaire sur l'ensemble du territoire</p> <p><i>Cette étude est actuellement lancée par Ploërmel Communauté, de l'Oust à Brocéliande Communauté, Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté accompagnées par Morbihan Energie</i></p>						
Communiquer massivement sur les résultats du cadastre solaire afin que les acteurs du territoire (résident, entreprise, collectivité, exploitant agricole) connaissent le potentiel solaire de ses toitures/parkings.						
Favoriser les projets citoyens et participatifs d'installation de petites centrales photovoltaïques sur toiture – Faciliter les rencontres et réunions d'associations						
Organiser des groupements de commande (par quartier, commune) entre citoyens pour favoriser le développement de projets de masse.						

<p>Identifier et développer des projets de centrales photovoltaïques au sol de grande puissance sur des sols dégradés (anciennes décharges réhabilitées, anciennes carrières, plans d'eau...)</p>						
<p>Mesures de préservation de l'environnement et de cadre de vie, à intégrer à chacun des projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une étude d'impact réglementaire vis-à-vis des contraintes environnementales et sanitaires</li> <li>- S'assurer de l'intégration des panneaux PV en fin de vie à la filière de recyclage actuelle (PV Cycle)</li> <li>- Implantation des projets sans consommation d'espace agricole ou naturel</li> <li>- Éviter les sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire (via un plan paysage ou un atlas des paysages)</li> <li>- Mener un programme de plantations autour des projets photovoltaïque ou éolien pour reconnecter le réseau de haies (évite le phénomène d'impasse pour la faune) et visant la mise en valeur des paysages</li> <li>- Pendant la phase chantier : intégrer des dispositifs permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur installation, adaptation de la période des travaux sur l'année</li> </ul>						
<p><b>Conforter les projets éoliens existants</b> <i>En cours</i></p>	2020		2025			
<p>A partir de l'étude de potentiel éolien résiduel réalisé en 2019 par Morbihan énergies, réaliser un schéma de développement éolien à intégrer dans les documents d'urbanisme.</p> <p><i>Ce document aura vocation à délimiter les zones dans lesquelles il est autorisé ou non d'installer des éoliennes. Le territoire pourra ainsi reprendre la main sur le développement de cette énergie. Afin de s'assurer du succès des projets à venir, ce document devra être réalisé de manière concertée avec les communes et les résidents.</i></p>						
<p>Accompagner la mise en œuvre des projets existants (étude environnementale et administrative...)</p> <p>Développer les éoliennes sur les zones déjà définies et densifier les parcs existants</p>						
<p>Mesures de préservation de l'environnement et de cadre de vie, à intégrer à chacun des projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une étude d'impact réglementaire vis-à-vis des contraintes environnementales et sanitaires</li> <li>- Éviter les sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire (via un plan paysage ou un atlas des paysages)</li> <li>- Mener un programme de plantations autour des projets photovoltaïque ou éolien pour reconnecter le réseau de haies (évite</li> </ul>						

le phénomène d'impasse pour la faune) et visant la mise en valeur des paysages - Pendant la phase chantier : intégrer des dispositifs permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur installation, adaptation de la période des travaux sur l'année						
<b>Développer le bois énergie</b> <i>A programmer</i>	2020					2025
Identifier les sites potentiels d'implantation de chaufferies biomasse (gros équipements, quartier dense en besoins de thermies) et réaliser une étude de faisabilité sur 5 sites potentiellement intéressants						
Inciter au remplacement des foyers bois non performant, pour favoriser le bois-énergie sans dégrader la qualité de l'air						
Mesures de préservation de l'environnement et de cadre de vie, à intégrer à chacun des projets :  - Veiller aux pratiques sylvicoles durables basées sur la replantation d'essences locales adaptées						
<b>Développer la filière méthanisation</b> <i>En cours et à programmer</i>	2020					2025
Mettre à jour l'étude de gisement méthanisable du territoire Cette étude peut être menée en partenariat avec Morbihan Énergie et les EPCI voisins (cf fiche 2.2 sur l'économie circulaire)						
Installer une station GNV sur le territoire						
Suivant la localisation des déchets méthanisables du territoire, construire - étudier un projet global de méthanisation à l'image de LIGER à Locminé qui pourraient permettre de produire du biogaz local et d'alimenter la station GNV.						
Etudier la faisabilité d'un étage de méthanisation sur la station d'épuration de la ville Rehel à Ploërmel.						

Mise en œuvre		
Services mobilisés par la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Service technique</li> <li>Service environnement déchets</li> <li>Service aménagement et habitat</li> <li>Service développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Morbihan Energie</li> <li>L'ADEME</li> <li>Industries agroalimentaires</li> <li>Communes membres</li> </ul>	

économique • Service eau et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EPCI voisins</li> <li>• DDTM</li> <li>• Association POLEN</li> <li>• Bretagne Vivante</li> <li>• Sylv'n'co amap bois cf. Essentiel Ploërmel</li> <li>• Chambre d'Agriculture de Bretagne (conseillère méthanisation)</li> <li>• SCIC Argoat Bois Energie</li> <li>• IDREA (réflexion avec les élus sur le bois énergie)</li> <li>• TARANIS</li> </ul>
Pilote(s) dans la mise en œuvre : Pôle technique aménagement et habitat en lien avec le chargé de mission PCAET	

Moyens consacrés par la collectivité		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission	Missions de suivi des projets de l'animateur – cf fiche 1.1					
	Autre(s) service(s)	0.5	0.5	0.5	0.5		
Fonctionnement en euros		11 500	2000 70 000	2000	2000 120 000	2000	2000
Nature des dépenses		Cadastre solaire Campagnes de communication Etudes : schéma éolien/ gisement station des boues d'épuration					
Freins				Facilitateurs			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Durée des procédures</li> <li>• Acceptabilité du territoire</li> <li>• Pour la méthanisation, il faudra trouver lors de la conception des projets comment s'adapter à la saisonnalité de certains déchets (déchets agricoles notamment) sans avoir besoin de réserver certaines parcelles agricoles à la production de matière organique servant uniquement à alimenter le méthaniseur</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>• La DDTM pourra accompagner le territoire sur les aspects administratifs et les études d'impact</li> <li>• Le financement participatif permet de financer les projets et d'associer les citoyens. Il y a actuellement 4 éoliennes issues de crowdfunding et de financement participatif sur le territoire</li> </ul>			

Indicateurs
<b>de mise en œuvre (taux de mise en œuvre)</b> Concertation :

Cibles
Ensemble du territoire

- Nombre de projets accompagnés d'une concertation publique (et non consultation) ;

Solaire :

- Nombre de projets PV citoyens (individuels et collectifs) et puissances associées ;
- Puissance PV installées sur grandes toitures (agricole, industrie, tertiaire) ;
- Puissances installées en centrales au sol, incluant les ombrières ;

Eolien :

- Eoliennes implantées ;
- Eoliennes modernisées ;

Bois énergie :

- Nombre de chaudières implantées ;
- Nombre de chaufferies implantées ;
- Quantité de bois consommé et part de bois local ;

Méthanisation :

- Installation de la station GNV (Oui/Non) ;
- Nombre de clients de la station ;
- Réalisation de l'étude de faisabilité pour le STEP de Rehel (Oui/Non) ;
- Installations de méthanisations mises en œuvre ; A la ferme / Collectives

Réseaux de chaleur :

- Réseaux de chaleur mis en œuvre ;

**de performance (mesure les effets)**

- Production annuelle d'électricité par source (Eoliennes, Photovoltaïque, Cogénération biogaz, etc.) – Source : ENEDIS ;
- Production annuelle de chaleur par source (bois énergie, biogaz, solaire thermique) – Source : Morbihan Energie ;
- Quantité de GNV délivré par la station GNV / part de bioGNV / part de bioGNV local ;
- Energie fournie par les réseaux de chaleur sur le territoire – Source : Eventuel gestionnaire ;

**spécifiques à l'EES**

- Terres agricoles ou naturelles converties (ha)
- Nombre de foyers bois remplacés
- Taux de boisement des massifs de Paimpont et Lanouée (%)

## Retours d'expérience

Méthanisation : Sur le territoire de la commune du Val d'Oust, 12 agriculteurs se sont regroupés avec SBG-Prestia (société Bretonne de galvanisation) sous le nom des Energiculteurs de l'Oust pour créer un projet de méthanisation dont la chaleur produite sert à alimenter l'usine (2 120 MWh). L'installation produit également 2000 MWh d'électricité (équivalent des consommations des 700 foyers) et du digestat à raison de 9 200 m<sup>3</sup> valorisé par épandage

Source : <http://www.terra.bzh/actualites/les-energiculteurs-de-l-oust-mettent-les-gaz:6E78GXYR.html>

La SCIC Argoat Bois Energie est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif.

C'est une entreprise de l'économie sociale et solidaire reposant sur les principes de :

- Transparence
- Equité
- Gestion durable des ressources

Basée sur le multisociétariat, la SCIC est composée de producteurs, collectivités, entreprises prestataires, partenaires de soutien... L'objectif de la SCIC est de produire du bois déchiqueté local, issu d'une gestion durable (Plan de Gestion de Bocage), avec une juste rémunération des producteurs et un prix du bois acceptable par les collectivités et entreprises. Elle est à la recherche de débouchés complémentaires.



## Axe 5 : Vers un territoire adapté au climat de demain

Le diagnostic du PCAET a permis de dégager un enjeu fort en termes de vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique, particulièrement pour les thématiques liées à l'agriculture et à l'eau. Cet enjeu se positionne tant du point de vue de l'atténuation que de celui de l'adaptation.

Atténuer la vulnérabilité et adapter le territoire aux effets du changement climatique sont des thématiques prises en compte dans les documents de planification. Toutefois, ce dernier axe du plan d'actions consiste davantage en des actions opérationnelles. Pour l'enjeu particulier d'une agriculture plus durable, le territoire souhaite agir tant sur l'adaptation des modes agricoles aux effets à venir du changement climatique, que sur la mise en place sur le territoire de pratiques moins émettrices de polluants et des gaz à effet de serre et favorisant le stockage du carbone dans les sols. Ces deux démarches apparaissent complémentaires et permettent d'envisager cette problématique de manière globale. En complément, le territoire souhaite développer le bois d'œuvre et le bois énergie. La protection et la gestion de la ressource sont également traitées dans cet axe.

La question de la vulnérabilité du territoire liée à l'usage de l'eau est quant à elle également traitée de manière complète, c'est-à-dire tant du point de vue quantitatif que qualitatif.

*Action 5.1 : Anticiper les tensions à venir sur la ressource en eau*

*Action 5.2 : Faire évoluer les pratiques agricoles et sylvicoles*

Fiche action n°5.1	<b>Anticiper les tensions à venir sur la ressource en eau</b>	
Date de la mise en œuvre : .../.../...		Date de la mise à jour : .../.../...

<b>État de l'avancement</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Non programmé	<input type="checkbox"/> Programmé	<input checked="" type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Terminé
-----------------------------	---	------------------------------------	--	----------------------------------

Objectifs	Gains attendus de l'action
Mettre en œuvre toutes les façons d'économiser l'eau et d'optimiser son utilisation dans tous les usages, avec la perspective de réduire la dépendance à l'eau. Travailler de manière cohérente entre tous les secteurs consommateurs d'eau.	L'ensemble des actions visant à réaliser des économies d'eau sont des mesures "sans regret" et apportera des gains économiques pour l'ensemble des usagers

Présentation de l'action	
Descriptif de l'action	Calendrier

<b>Développer la gestion intégrée de la ressource et le stockage naturel de l'eau</b>	2020					2025
Gérer l'eau sur place afin de limiter le ruissellement et favoriser l'infiltration des eaux de pluie, en ville comme en zone rurale.						
Favoriser la recharge naturelle des aquifères via l'infiltration et donc le développement des zones perméables						
Favoriser la fonction de stockage et restitution des zones humides						
Veiller à la cohérence des politiques publiques en la matière						
<b>Optimiser la gestion de l'eau potable</b> <i>En cours</i>	2020					2025
Sécuriser l'approvisionnement en eau, inciter à l'économie en récupérant l'eau de pluie pour les besoins individuels						
Traquer les fuites en réparant et entretenant les réseaux via la gestion patrimoniale						
Promouvoir les solutions existantes, encourager l'innovation et l'expérimentation destinées à économiser la consommation d'eau potable en sensibilisant aux enjeux sanitaires						



<b>Explorer des pistes alternatives de gestion de la ressource dans le temps et l'espace</b> <i>A programmer</i>	2020 <span style="float: right;">2025</span>					
Encourager les pratiques qui permettent le stockage naturel de l'eau dans le sol et le sous-sol						
Stocker de l'eau en hiver, notamment dans des réserves, permet d'irriguer les cultures et de maintenir les activités économiques en période de déficit hydrique.						
Penser la réutilisation de la ressource dans sa globalité et sa sécurité sanitaire						
<b>Améliorer et diffuser la connaissance</b> <i>En cours</i>	2020 <span style="float: right;">2025</span>					
Développer la connaissance et la communication sur les situations de sécheresse, sur la valeur de l'eau et son prix, sur l'empreinte "eau" des biens de consommation, sur les économies tout au long de l'année pour tous les usages						
Améliorer les connaissances sur la variabilité temporelle (actuelle et future) sur plusieurs indicateurs						
Encourager une innovation qui prend en compte les cycles de l'eau et qui concerne également le domaine réglementaire et ainsi proposer des évolutions						
Observer et exploiter les connaissances et les retours d'expérience obtenus dans d'autres pays dont les conditions climatiques actuelles seront bientôt les nôtres.						
<b>Adapter les usages à la ressource disponible</b> <i>A programmer</i>	2020 <span style="float: right;">2025</span>					
Etudier et développer des processus industriels économes en eau : diffuser les résultats de l'étude Ecod'O menées par la CCI du Morbihan pour identifier les bonnes pratiques à mettre en place pour réduire les consommations d'eau des secteurs industriels et touristiques						
Dans le domaine de l'énergie, revoir les règlements d'eau (centrales) pour tenir compte de l'évolution de la ressource disponible et des usages sous les nouvelles conditions climatiques.						
Adapter les PLU à la disponibilité locale en eau potable						
Pour ce qui concerne les usages agricole se reporter à la fiche 5.2						

## Mise en œuvre

Services mobilisés par la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>GBO</li> <li>EPTB</li> <li>Réseaux agricoles</li> <li>SIAB</li> <li>CRAB</li> <li>Groupe eau de Polen</li> <li>Eau et rivières</li> <li>Bretagne vivante</li> <li>CCI</li> <li>Eau du Morbihan</li> </ul>	
<u>Pilote(s) dans la mise en œuvre</u> : Service Environnement		

Moyens consacrés par la collectivité		2019	2020	2021	2022	2023	2024
		Moyens humains en homme/ETP					
	Chargé mission						
	Autre(s) service(s)	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30
Fonctionnement en euros							
Nature des dépenses							

Freins	Facilitateurs
Budget de mise en œuvre de techniques innovantes Acceptation des projets qui ne passera pas uniquement par de la sensibilisation sur ces sujets	De nombreux acteurs locaux travaillent sur l'anticipation de ces problématiques

Indicateurs
<b>de performance (mesure les effets)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Consommation annuelle d'eau par secteur</li> <li>Quantité d'eau traitée en STEP annuellement</li> </ul>

Cibles
Ensemble du territoire

Fiche action n°5.2	<b>Faire évoluer les pratiques agricoles et sylvicoles</b>	
Date de la mise en œuvre : .../.../...		Date de la mise à jour : .../.../...

<b>État de l'avancement</b>			
<input type="checkbox"/> Non programmé	<input type="checkbox"/> Programmé	<input checked="" type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Terminé

<b>Synthèse des enjeux</b>
<p>Le secteur agricole est ressorti comme un enjeu en termes d'émissions de gaz à effet de serre (43% des émissions totales). La collectivité souhaite réduire son impact, en maintenant une activité performante et nourricière. De plus, l'agriculture et la sylviculture sont deux secteurs extrêmement vulnérables aux effets à venir du changement climatique (perturbations des précipitations et manque d'eau, arrivée de parasites liée à la hausse moyenne des températures, inadaptation des espèces existantes aux conditions à venir, feux de forêts, etc.)</p> <p>La collectivité souhaite, au travers de cette fiche, travailler avec les professionnels agricoles et sylvicoles afin d'anticiper ces enjeux.</p>

Objectifs	Gains attendus de l'action
Travailler de manière concertée avec le territoire pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre les cultures locales plus résilientes face aux effets du changement climatique ;</li> <li>- Développer le stockage de carbone via les pratiques et la plantation de haies bocagères</li> <li>- Réduire les consommations d'énergie via notamment l'échange parcellaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 6,5 tCO<sub>2</sub>e en 2023, -11,5 tCO<sub>2</sub>e en 2026 ;</li> <li>- + 26 tCO<sub>2</sub>e stockées dans les sols agricoles en 2023, + 46 tCO<sub>2</sub>e en 2026 ;</li> </ul>

<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Descriptif de l'action</b>	<b>Calendrier</b>

Adapter les pratiques agricoles à la ressource en eau	2020		2021		2022		2023		2024		2025	
Economiser l'eau en modifiant en adaptant les techniques culturales voire les systèmes de cultures pour s'adapter à l'évolution des températures et de la pluviométrie												
Utiliser les outils d'analyse socio-économique pour fonder les choix faits												
Déployer les modes de conduite des cultures déjà connus pour améliorer l'efficacité des consommations d'eau (conservation du sol, semis, choix des												

variétés) et déployer des systèmes innovants (agroécologie...)						
Promouvoir la gestion collective de la ressource par un ensemble d'usagers agricoles.						
<b>Adapter les pratiques agricoles pour réduire les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre et mieux stocker le carbone</b>	2020					2025
Sensibiliser et accompagner les agriculteurs sur les pratiques agricoles durables et innovantes permettant de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre						
Préserver et développer les puits de carbone prairiaux et boisés au sein des exploitations agricoles						
<b>Repenser les systèmes de productions végétales</b>	2020					2025
Améliorer la résilience en diversifiant les cultures et en adoptant des techniques de conservation respectueuses de l'environnement						
Développer de nouvelles opportunités par la transformation des grandes parcelles consommatrices d'eau vers des cultures économes ou des usages non alimentaires						
Développer les cultures intermédiaires à vocation énergétiques (CIVE) (action 4.3) et poursuivre la pratique du couvert végétal entre deux cultures (couvert hivernal obligatoire en Bretagne).						
Développer l'agriculture biologique et la vente en circuit court (travailler avec les cantines du territoire notamment) Cf action 2.1 PAT						
<b>Face au changement climatique, accompagner à la résilience des systèmes de productions animales</b>	2020					2025
Développer les cultures fourragères résistantes à la sécheresse, comme les prairies multispèces. Et/ou. Valoriser le surplus hivernal d'herbe et ensiler une partie des céréales pour compléter la ressource fourragère.						
Accompagner l'agriculture dans l'entretien des paysages. <i>Une réflexion GBO, INRA et Chambre d'agriculture est en cours sur la mise en place de contrat de paiement pour service environnemental (PSE).</i>						
Diversifier les assolements et augmenter l'autonomie en protéines et ainsi diminuer son impact environnemental						
Promouvoir et valoriser la protection et le développement de haies						

bocagères, en continuant les travaux déjà engagés <i>Ces haies sont préservées sur le territoire depuis environ 20 ans et permettent de piéger le nitrate, de maintenir les terres arables en cas de glissement, de produire de la biomasse, etc.</i> Ceci doit être prévu dans les documents d'urbanisme						
<b>Accompagner l'échange parcellaire</b>	2020					2025
Suite à l'étude préalable visant à mesurer les impacts sur l'économie agricole liés à l'aménagement du Pôle d'échange multimodal et la création d'un lycée public, Ploërmel Communauté a choisi comme mesure compensatoire le financement d'une animation favorisant l'échange parcellaire à l'échelle du territoire communautaire (sensibilisation et mobilisation d'agriculteurs, animation d'ateliers et accompagnement juridique sur les modalités d'échange)						
<b>Faire évoluer les pratiques forestières vers une meilleure protection et valorisation</b>	2020					2025
Diversifier les essences et diminuer la durée des rotations						
Développer un plan de gestion sylvicole global intégrant la biodiversité						
Intégrer le risque incendie dans les documents d'urbanismes et réaliser un suivi des mutations forestières						
Structurer une véritable filière bois durable sur le territoire afin de valoriser de différentes manières la production locale Cf Action 4.3						

### Mise en œuvre

Services mobilisés par la collectivité	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Service Aménagement et Habitat</li> <li>● Service Economie</li> <li>● Service Environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Chambre d'agriculture</li> <li>● Réseaux d'agriculteurs et de producteurs</li> <li>● Forêt de Lanouée</li> <li>● Syndicat CRPF</li> <li>● GBO</li> <li>● Sylv'n'co AMAP Bois cf Essentiel Ploërmel</li> <li>● CIVAM</li> <li>● EAU ET RIVIERE</li> <li>● BRETAGNE VIVANTE</li> <li>● RAD</li> <li>● CPIE</li> <li>● GAB 56</li> <li>● Lycée La Touche</li> <li>● IDRÉA</li> </ul>	
Pilote(s) dans la mise en œuvre : Service Economie/Réseaux agricoles		

Moyens consacrés par la collectivité		2019-2020	2021	2022	2023	2024	2025
		Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission				
	Autre(s) service(s)	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Fonctionnement en euros		45 000 28 500 91 500	28 500 91 500	28 500 91 500	28 500 91 500	28 500 91 500	28 500 91 500
Nature des dépenses		<p style="text-align: center;"><b>Echange parcellaire</b>  <b>Contrat territorial des milieux aquatiques</b>            Adhésion à l'EPTB Vilaine (compétence PI) et au Grand Bassin de l'Oust (compétences GEMA)</p>					

Freins	Facilitateurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence sur le territoire d'une multitude d'acteurs sylvicoles et agricoles qu'il est difficile pour la collectivité de réunir.</li> <li>Peu de recherches scientifiques sur le sujet (gains GES liés à une pratique, carbone stocké, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Boîte à outils créée par la chambre d'agriculture</li> <li>Formations du GAB56</li> </ul>

Indicateurs
<p><b>de mise en œuvre (taux de mise en œuvre)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'agriculteurs impliqués dans la démarche d'échange parcellaire</li> <li>Nombre de personnes participants à une démarche (sensibilisation, expérimentation, etc.) menées par la comcom, ou autre acteur du secteur.</li> </ul> <p><b>de performance (mesure les effets)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Usages de la SAU, par espèce</li> <li>Typologie de forêts (ha)</li> <li>Nombre de km évités par les agriculteurs impliqués dans une démarche d'échange de terres</li> <li>Nombre de ml de haies plantées</li> </ul>

Cibles
<p>Professionnels de l'agriculture et de la sylviculture</p>

Axe	Action	Sous action	Porteur	Objectif	Indicateurs de suivi - Mise en œuvre	Indicateurs de suivi - Réussite	Indicateurs de suivi - EES	
1 Vers un territoire et des collectivités exemplaires	1.1 Climat avec objectif TEPOS 2050	1.1.1 Assurer le suivi et l'animation du Plan Climat	Ploërmel Communauté	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Mobiliser les acteurs du territoire pour que chacun contribue au PCAET</li> <li>•S'inscrire dans une démarche plus globale en s'impliquant dans les démarches environnementales régionales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Désignation d'un référent PCAET (OUI/NON)</li> <li>•Nombre de réunions organisées avec les territoires voisins,</li> <li>•Nombre d'atelier de co écriture du SRADDET auquel le chargé de mission a participé</li> <li>•Nombre d'ateliers d'échange Plan Climat organisés en interne</li> <li>•Nombre d'indicateur PCAET intégrés dans les projets de la communauté de communes (par thématiques : taux d'ENR, consommations énergétiques, émissions, occupation de l'espace)</li> <li>•Nombre de convention de partenariat signée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Nombre d'agents participant aux ateliers Plan Climat</li> <li>•Gains (énergie, climat, ENR, occupation de l'espace, etc.) liés à la mise en place d'indicateur PCAET dans les projet (comparaison du choix et de la variante la plus défavorable)</li> </ul>	/	
		1.1.2 Sensibiliser et Informer sur les enjeux	Ploërmel Communauté		<ul style="list-style-type: none"> <li>•Nombre d'évènements ludiques Grand Public organisés par thématique</li> <li>•Nombre de rencontres "défis familles" organisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Nombre de participants aux événements grand public</li> <li>•Nombre de participants aux défis familles</li> <li>•Résultats observés lors de ces défis (consommations d'énergie, part d'achat bio/locaux, quantité de déchets non produits, etc.)</li> </ul>	/	
	1.2 Être exemplaire sur son patrimoine et ses activités	Être exemplaire sur son patrimoine et ses activités	1.2.1 Être exemplaire sur le patrimoine bâti des collectivités et l'éclairage public	Ploërmel Communauté	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Suivi des consommations d'énergie sur 100% des bâtiments de la communauté de communes et des communes. De là, rénover 30% des bâtiment de la collectivité à un niveau minimum de D</li> <li>•Baisser de 50% des consommations de l'éclairage public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de bâtiments audités</li> <li>• Nombre de bâtiments faisant l'objet d'un suivi des consommations</li> <li>• Nombre de projets de rénovation du patrimoine de la collectivité</li> <li>• Nombre de bâtiments faisant l'objet d'un CPE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommations électriques de l'éclairage public des collectivités (kWh)</li> <li>• Consommations énergétiques (par type d'énergie) du patrimoine bâti de la collectivité et des communes (kWh)</li> <li>• Production/consommation d'énergies renouvelables d'installations appartenant à la collectivité (kWh)</li> <li>• Nombre de projets de rénovation du patrimoine classé C (Consommation énergétique classée C et Émissions des gaz d'effet de serre classées C) par rapport au nombre total de projets de rénovation énergétique du patrimoine</li> </ul>	/
			1.2.2 Être exemplaire sur les déplacements des élus et agents	Ploërmel Communauté	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Atteindre 20% de véhicules propres dans la flotte de la communauté de communes, dont 8 véhicules électriques;</li> <li>•20% des déplacements professionnels des agents réalisés avec un véhicule à faible émission (y compris vélo et vélo à assistance électrique);</li> <li>•Réduire de 5 le nombre de véhicules dans la flotte (passage de 135 à 130)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de véhicules électriques ou GNV au sein de la collectivité</li> <li>• Part des kilomètres parcourus par les agents en fonction des types de véhicules (Vélo, VAE, véhicule essence, diesel, GNV, etc. )</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation d'énergie des véhicules de la collectivité (diesel-Litres, essence-Litres, GNV-Litres, électricité-kWh)</li> </ul>	/

Axe	Action	Sous action	Porteur	Objectif	Indicateurs de suivi - Mise en œuvre	Indicateurs de suivi - Réussite	Indicateurs de suivi - EES	
	1.3 Concerter avec le territoire	1.2.3	Donner l'exemple via la commande publique	Ploërmel Communauté	• Identifier quels sont parmi les achats de la collectivité ceux qui représentent un impact important, et comment le réduire	• Evolution du montant de la commande publique en produits locaux (matériaux, nourriture)	/	/
		1.3.1	Impliquer les acteurs du territoire pour la prise de décision	Ploërmel Communauté	Mettre en place une politique de concertation efficace avec les partenaires, citoyens, élus : → Organiser au moins deux réunions par an avec les élus, le club climat, les associations et les techniciens pour parler des projets du territoire ; → Créer une commission climat qui se réunira tous les trimestres ; → Créer un club inter-entreprises et acteurs locaux qui se réunira une fois tous les trimestres ;	• Création de la commissions climat	• Nombre de réunions organisées annuellement par le club climat • Nombre de réunions annuelles entre commission climat, associations, élus et techniciens	/
		1.3.2	Permettre la rencontre et l'échange entre les différents acteurs	Ploërmel Communauté		• Création du club inter-entreprises et acteurs locaux	• Nombre de réunions organisées annuellement par le club inter-entreprises	/
		1.3.3	Concerter avec les usagers de l'offre de mobilité du territoire (voir action 3.2 : Organiser une agence de la mobilité)	Ploërmel Communauté		• Création du comité d'usagers	• Nombre de réunions organisées annuellement par le comité d'usagers mobilité	/

Axe	Action	Sous action	Porteur	Objectif	Indicateurs de suivi - Mise en œuvre	Indicateurs de suivi - Réussite	Indicateurs de suivi - EES	
2 Vers un territoire d'économie locale et circulaire	2.1 Favoriser les circuits courts et de proximité pour les résidents (pour tous les produits locaux)	2.1.1	Etudier la mise en place d'une stratégie de valorisation des produits durables locaux du territoire	Ploërmel Communauté	Permettre les achats locaux pour tous les acteurs d'une part (collectivités, entreprises, citoyens, etc.) d'une part et trouver des débouché pour les produits bios et de qualité des producteurs (alimentaires ou non) du territoire.	• Nombre d'agriculteur.trice.s en vente directe engagé.es dans la démarche au travers des visites de terrain, des mini-salons et de l'évènement de lancement • Participation des filières longues, des artisans et des commerçant à la démarche,	/	/
		2.1.2	Créer une centrale d'achat pour les commerçants non franchisés	Ploërmel Communauté	Accroître les commandes de produits locaux de qualité par les restaurations collectives auprès des filières courtes et longues du territoire en préparation de la loi EGALIM, notamment les objectifs de l'article 11 du projet de la loi alimentation qui prévoit, au 1er	/	/	/



Axe	Action	Sous action	Porteur	Objectif	Indicateurs de suivi - Mise en œuvre	Indicateurs de suivi - Réussite	Indicateurs de suivi - EES
				<p>janvier 2022, 50 % de produits locaux, dont 20 % de produits BIO, dans la restauration collective relevant du droit public.</p> <p>- 20 % de produits bios servis dans les cantines à horizon 2021 (2022 échéance de la loi Egalim) et 50 % de produits locaux.</p> <p>- 50% de produits bios et 60% de produits locaux servis dans les cantines à horizon 2026</p> <p>- 30% des restaurations collectives du territoire impliquées au travers des mini-salons, formations, visites de terrain et ateliers</p> <p>- 50% des entreprises agricoles en vente directes engagées dans la démarche au travers de visites de terrain, des mini-salons et de l'évènement de lancement</p>			
		2.1.3 Mettre en œuvre le PAT (Programme Alimentaire Territorial)	Ploërmel Communauté et CRAB		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de producteurs locaux fournissant la collectivité</li> <li>• Nombre de restaurations collectives engagées dans la démarche</li> <li>• Nombre d'expériences exemplaires présentées en Comité de l'Alimentation en matière de lutte contre la précarité alimentaire, de lutte contre le gaspillage alimentaire et d'accompagnement à l'installation agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part de produits bios et locaux achetés par la collectivité et les communes</li> </ul>	/
		2.1.4 Favoriser la monnaie locale : Le Galais	Le Galais		/	/	/
	2.2 Optimiser et valoriser les ressources du territoire	2.2.1 Réaliser une étude de préfiguration "Territoire économe en ressources"	SITTOM-MI et Ploërmel Communauté	<p>Inscrire le territoire de Ploërmel Communauté dans une démarche d'économie circulaire dont l'objectif est triple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter la consommation de ressources</li> <li>- Réduire la quantité de déchets</li> <li>- Valoriser au maximum les déchets résiduels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de flux détectés (matières, énergie, déchets, équipements, savoir-faire)</li> <li>• Nombre de synergies inter-entreprises (potentielles / effectives )</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quantité de déchets collectés par habitants et par an selon le type (verre/ordures ménagères/emballages/déchèterie)</li> <li>• Quantité de déchets récoltés en déchèteries, par type</li> <li>• Quantité de déchets produits par type et mode de valorisation ou filière de traitement</li> </ul>	/
		2.2.2 Déployer le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)	SITTOM-MI et Ploërmel Communauté		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes touchées par les manifestations</li> </ul>		/



Axe	Action	Sous action	Porteur	Objectif	Indicateurs de suivi - Mise en œuvre	Indicateurs de suivi - Réussite	Indicateurs de suivi - EES	
3 Vers un territoire à l'urbanisme et aux mobilités durables	3.1 Aménager et développer le territoire en favorisant les mobilités alternatives et une utilisation du foncier raisonnée	3.1.1	Ploërmel Communauté	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter la consommation foncière en s'inscrivant dans la politique nationale et régionale</li> <li>• Mettre en œuvre 5 jardins partagés sur le territoire à horizon 2025 ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de jardins partagés sur le territoire</li> <li>• Nombre de personnes impliquées dans les jardins partagés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution de la consommation foncière (indicateur du PLH)</li> <li>• Evolution de la taille des terrains (indicateur du PLH)</li> <li>• Evolution de la densité des opérations (indicateur du PLH)</li> </ul>	/	
		3.1.2	Ploërmel Communauté	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter la consommation foncière en s'inscrivant dans la politique nationale et régionale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre commerces bénéficiant du dispositif Pass commerce et artisanat</li> <li>• Mise en œuvre du dispositif Ma Boutique à l'essai</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de dossier de portage foncier en lien avec l'EPF (indicateur du PLH)</li> <li>• Evolution du nombre de logements vacants (indicateur du PLH)</li> </ul>	/	
		3.1.3	Ploërmel Communauté	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter la consommation foncière en s'inscrivant dans la politique nationale et régionale</li> <li>• Avoir rencontré 100% des communes pour les accompagner sur leur projets urbanistiques</li> <li>• Lancer un PLUi à horizon 2025</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PLUi lancé (Oui/Non)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution du nombre de locaux vacants - CF observatoire de la vacance (indicateur du PLH)</li> </ul>	/	
		3.1.4	Ploërmel Communauté	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter la consommation foncière en s'inscrivant dans la politique nationale et régionale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aides financières à la mobilisation de biens vacants distribuées</li> </ul>		/	
		3.1.5	Région Bretagne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux personnes se rendant sur le territoire sans véhicule personnel de s'y déplacer de manière durable</li> </ul>	/	/	/	
	3.2	Développer les mobilités alternatives	3.2.1	Ploërmel Communauté	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminuer la part modale de l'autosolisme (actuellement 85%) -&gt; Atteindre, pour les déplacements domicile-travail, une part des actifs qui travaillent dans leur commune de résidence et qui s'y rendent à vélo ou à pieds de 37%, et pour ceux qui se déplacent plus loin, 10%, de covoiturage et 5% de transports en commun.</li> <li>• Connecter le territoire aux territoires limitrophes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de bus équipés pour accueillir les vélos</li> <li>• Nombre de bus équipés d'un système lui permettant d'attendre les autres bus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'utilisateurs du réseau RIV</li> <li>• Part modale des déplacements domicile-travail (données INSEE ou enquête de déplacement, ce qui permettra d'avoir des infos sur les habitudes de déplacement dans leur globalité)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact environnemental lié à la construction de nouvelles infrastructures</li> </ul>

3.2.2	Faciliter l'intermodalité	Ploërmel Communauté	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminuer la part modale de l'autosolisme (actuellement 85%) -&gt; Atteindre, pour les déplacements domicile-travail, une part des actifs qui travaillent dans leur commune de résidence et qui s'y rendent à vélo ou à pieds de 37%, et pour ceux qui se déplacent plus loin, 10%, de covoiturage et 5% de transports en commun.</li> <li>• Connecter le territoire aux territoires limitrophes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un pôle multimodal à Ploërmel ? (Oui/Non)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part modale des déplacements domicile-travail (données INSEE ou enquête de déplacement, ce qui permettra d'avoir des infos sur les habitudes de déplacement dans leur globalité)</li> </ul>
3.2.3	Proposer à la location des véhicules pour faciliter l'insertion professionnelle	Ehop	Rendre le territoire accessible aux personnes non motorisées	/	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personne faisant appel aux service de néo Mobilité</li> </ul>
3.2.4	Développer les mobilités actives	Ploërmel Communauté	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminuer la part modale de l'autosolisme (actuellement 85%) -&gt; Atteindre, pour les déplacements domicile-travail, une part des actifs qui travaillent dans leur commune de résidence et qui s'y rendent à vélo ou à pieds de 37%, et pour ceux qui se déplacent plus loin, 10%, de covoiturage et 5% de transports en commun.</li> <li>• Connecter le territoire aux territoires limitrophes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Schéma cycle réalisé (Oui/Non)</li> <li>• Nombre de ml de pistes cyclables installés sur le territoire</li> <li>• Nombre d'entreprise ayant fait un PDE/PDiE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part modale des déplacements domicile-travail (données INSEE ou enquête de déplacement, ce qui permettra d'avoir des infos sur les habitudes de déplacement dans leur globalité)</li> </ul>
3.2.5	Favoriser le covoiturage	Ploërmel Communauté	Diminuer la part modale de l'autosolisme (actuellement 85%) -> Atteindre, pour les déplacements domicile-travail, une part des actifs qui travaillent dans leur commune de résidence et qui s'y rendent à vélo ou à pieds de 37%, et pour ceux qui se déplacent plus loin, 10%, de covoiturage et 5% de transports en commun.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entreprises travaillant avec OuestGo et Ehop</li> <li>• Nombre d'entreprise ayant fait un PDE/PDiE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part modale des déplacements domicile-travail (données INSEE ou enquête de déplacement, ce qui permettra d'avoir des infos sur les habitudes de déplacement dans leur globalité)</li> </ul>
3.2.6	Communiquer sur les nouveaux modes de travail et la proximité des services publics	Ploërmel Communauté	Diminuer la part modale de l'autosolisme (actuellement 85%) -> Atteindre, pour les déplacements domicile-travail, une part des actifs qui travaillent dans leur commune de résidence et qui s'y rendent à vélo ou à pieds de 37%, et pour ceux qui se déplacent plus loin, 10%, de covoiturage et 5% de transports en commun.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'espaces de co working</li> <li>• Nombre d'entreprise ayant fait un PDE/PDiE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'utilisateurs des systèmes de visioconférence mis en place à la collectivité</li> <li>• Nombre de personnes faisant leurs démarches administratives via le site web de Ploërmel communauté</li> <li>• Fréquentation des espaces de coworking</li> <li>• Part modale des déplacements domicile-travail (données INSEE ou enquête de déplacement, ce qui permettra d'avoir des infos sur les habitudes de déplacement dans leur globalité)</li> </ul>
3.2.7	Rassembler les offres de mobilité et valoriser une offre globale	Ploërmel Communauté	Améliorer la connaissance des offres de mobilité existantes et faciliter leur accès pour tous	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lieux de ventes physiques mis en œuvre</li> <li>• Lieux de vente virtuels mis en œuvre</li> <li>• Opération de communication réalisée pour Mobibreizh.bzh</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vente de titres de transport</li> </ul>

3.3	Développer sur le territoire les carburants alternatifs	3.3.1	Développer le GNV (Gaz Naturel Véhicule)	Ploërmel Communauté	Installer une station GNV sur le territoire	•Construction de la station GNV (Oui/Non)	•Nombre de clients de la station GNV •Quantité de GNV fourni •Part de biométhane (%) •Part de biométhane local (%)	/
		3.3.2	Expérimenter des véhicules plus propres et développer leur utilisation	Morbihan Energie	S'ouvrir aux autres carburants existants	•Nombre de véhicules GNV, électrique et hydrogène disponibles en location	•Nombre d'utilisateurs des voitures GNV, électrique et hydrogène en locations •Distances parcourues annuellement par ces véhicules	/

Axe	Action	Sous action	Porteur	Objectif	Indicateurs de suivi - Mise en œuvre	Indicateurs de suivi - Réussite	Indicateurs de suivi - EES	
4	Faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité	4.1.1	Pour le secteur résidentiel - Mettre en œuvre le PLH	Ploërmel Communauté	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser la mobilisation du parc de logement existant (logements vacants, logements énergivores...)</li> <li>Rénover 250 logements par an sur le territoire pour atteindre une étiquette C, soit 25% d'économie par logement</li> <li>Réduire la facture énergétique des ménages (rejoint fiche action sur autoconsommation)</li> <li>Développer de nouveaux logements à énergie positive</li> </ul>	• Nombre de contacts SPPEH	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de logements réhabilités</li> <li>Nombre de logements remis sur le marché</li> <li>Consommations énergétiques par secteur (Source : ENEDIS/GRDF/Morbihan Energie)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>% de matériaux biosourcés (ou à faible impact) utilisés</li> <li>% de déchets du BTP réutilisés ou valorisés</li> <li>Durée pendant laquelle la zone Natura 2000 est exposés aux nuisances des travaux (bruit, poussières, trafic)</li> </ul>
		4.1.2	Pour les entreprises et les agriculteurs : améliorer la performance énergétique des bâtiments et des activités	Chambres consulaires Ploërmel Communauté	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer les énergies bas carbone dans le bâtiment</li> <li>Réduire la consommation d'énergie finale du parc immobilier tertiaire de 15 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'entreprises dotées d'un référent énergie</li> <li>Nombre d'audits réalisés</li> <li>Nombre de rencontres organisées</li> <li>Nombre de structures impliquées dans un projet de réseau de chaleur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de rénovations mises en œuvre dans le cadre du PCAEA (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles) – Source : DRAAF</li> <li>Nombre de structure ayant entreprises des actions de maîtrise de l'énergie (bâtiments ou process)</li> <li>Consommations énergétiques par secteur (Source : ENEDIS/GRDF/Morbihan Energie)</li> </ul>	
	Préparer le territoire à la future réglementation environnementale du bâtiment neuf (juin 2020)	4.2.1	Accompagner à la formation des acteurs locaux	Ploërmel Communauté, CMA	Que les professionnels locaux soient en mesure de proposer des solutions répondant aux besoins de la collectivité, en matière d'énergie, afin, principalement, que l'argent investit profite au territoire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de déjeuners</li> <li>Nombre de formations</li> <li>Nombre de participants</li> <li>Niveau de satisfaction des participants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'artisans labellisés RGE</li> <li>Nombre de professionnels locaux (département) en capacité de se positionner sur les marchés de rénovation thermique / construction neuve exemplaire de la collectivité</li> <li>Nombre d'artisans locaux référencés par la Plateforme de rénovation</li> </ul>	/
	Produire de l'énergie localement, de manière durable et concertée	4.3.1	Information, communication et concertation	Ploërmel Communauté	Impliquer l'ensemble des acteurs locaux dans le développement des énergies renouvelables.	• Nombre de projets accompagnés d'une concertation publique (et non consultation)	/	/
		4.3.2	Développer la filière solaire	Morbihan Energie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer 1 MWc de centrale PV sur toiture particulières, soit 1,05 GWh/an,</li> <li>Développer du solaire PV sur grande toiture afin d'atteindre une production de 20 GWh supplémentaires à horizon 2025</li> <li>Développer un projet de solaire PV au sol (+ 8 GWh)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de projets PV citoyens (individuels et collectifs) et puissances associées</li> <li>Puissance PV installées sur grandes toitures (agricole, industrie, tertiaire)</li> <li>Puissances installées en centrales au sol, incluant les ombrières</li> </ul>	• Production annuelle d'électricité par source (Eoliennes, Photovoltaïque, Cogénération biogaz, etc.) – Source : ENEDIS ;	• Terres agricoles ou naturelles converties (ha)
		4.3.3	Conforter les projets éoliens existants	Ploërmel Communauté	• Mener à bien les projets éoliens en cours, soit + 58 GWh	<ul style="list-style-type: none"> <li>Eoliennes implantées ;</li> <li>Eoliennes modernisées ;</li> </ul>	• Production annuelle d'électricité par source (Eoliennes, Photovoltaïque, Cogénération biogaz, etc.) – Source : ENEDIS ;	• Terres agricoles ou naturelles converties (ha)

		4.3.4	Développer le bois énergie	Ploërmel Communauté	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de 2 projets de chaufferies bois comprenant un approvisionnement local : 60 MWh/an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de chaudières implantées ;</li> <li>• Nombre de chaufferies implantées ;</li> <li>• Quantité de bois consommé et part de bois local ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production annuelle de chaleur par source (bois énergie, biogaz, solaire thermique) – Source : Morbihan Energie ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terres agricoles ou naturelles converties (ha)</li> <li>• Taux de boisement du massif de Paimpont (%)</li> <li>• Nombre de foyers bois remplacés</li> </ul>
		4.3.5	Développer la filière méthanisation	Ploërmel Communauté	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer 3 GWh en méthanisation sur la STEP de Rehel et 45 GWh en méthanisation territoriale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation de la station GNV (Oui/Non) ;</li> <li>• Nombre de clients de la station ;</li> <li>• Réalisation de l'étude de faisabilité pour le STEP de Rehel (Oui/Non) ;</li> <li>• Installations de méthanisations mises en œuvre ; A la ferme / Collectives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production annuelle d'électricité par source (Eoliennes, Photovoltaïque, Cogénération biogaz, etc.) – Source : ENEDIS ;</li> <li>• Production annuelle de chaleur par source (bois énergie, biogaz, solaire thermique) – Source : Morbihan Energie ;</li> <li>• Quantité de GNV délivré par la station GNV / part de bioGNV / part de bioGNV local ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terres agricoles ou naturelles converties (ha)</li> </ul>



Axe	Action	Sous action	Porteur	Objectif	Indicateurs de suivi - Mise en œuvre	Indicateurs de suivi - Réussite	Indicateurs de suivi - EES		
5	Anticiper les tensions à venir sur la ressource en eau	5.1.1	Développer la gestion intégrée de la ressource et le stockage naturel de l'eau	Ploërmel Communauté / CRAB	Mettre en œuvre toutes les façons d'économiser l'eau et d'optimiser son utilisation dans tous les usages, avec la perspective de réduire la dépendance à l'eau. Travailler de manière cohérente entre tous les secteurs consommateurs d'eau.	/	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation annuelle d'eau par secteur</li> <li>• Quantité d'eau traitée en STEP annuellement</li> </ul>	/	
		5.1.2	Optimiser la gestion de l'eau potable	Ploërmel Communauté		/		/	
		5.1.3	Explorer des pistes alternatives de gestion de la ressource dans le temps et l'espace	Ploërmel Communauté / CRAB		/		/	
		5.1.4	Améliorer et diffuser la connaissance	Ploërmel Communauté / CRAB / CCI		/		/	
		5.1.5	Adapter les usages à la ressource disponible	Ploërmel Communauté / CRAB / CCI		/		/	
	Faire évoluer les pratiques agricoles et sylvicoles	Vers un territoire adapté au climat de demain	5.2.1	Adapter les pratiques agricoles à la ressource en eau	Ploërmel Communauté / Réseaux agricoles	Rendre le territoire et l'activité agricole moins vulnérables au manque d'eau et aux épisodes de sécheresse à venir	• Nombre de personnes participants à une démarche (sensibilisation, expérimentation, etc.) menées par la comcom, le CRAB ou autre acteur du secteur.	• Usages de la SAU, par espèce	/
			5.2.2	Adapter les pratiques agricoles pour réduire les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre	Réseaux agricoles	Réduire les émissions de polluants et de gaz à effet de serre du secteur.	• Nombre de personnes participants à une démarche (sensibilisation, expérimentation, etc.) menées par la comcom, le CRAB ou autre acteur du secteur.	• Usages de la SAU, par espèce	/
			5.2.3	Repenser les systèmes de productions végétales	Réseaux agricoles		• Nombre de personnes participants à une démarche (sensibilisation, expérimentation, etc.) menées par la comcom, le CRAB ou autre acteur du secteur.	• Usages de la SAU, par espèce	/
			5.2.4	Face au changement climatique, accompagner à la résilience des systèmes de productions animales	Réseaux agricoles	Rendre l'agriculture locale plus résiliente face au changement climatique, Développer le stockage de carbone.	• Nombre de personnes participants à une démarche (sensibilisation, expérimentation, etc.) menées par la comcom, le CRAB ou autre acteur du secteur.	• Nombre de ml de haies plantées	/



	5.2.5	Accompagner l'échange parcellaire	Ploërmel communauté	Réduire les consommations d'énergie via notamment l'échange parcellaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'agriculteurs impliqués dans la démarche d'échange parcellaire</li> <li>• Nombre de personnes participants à une démarche (sensibilisation, expérimentation, etc.) menées par la comcom, le CRAB ou autre acteur du secteur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de km évités par les agriculteurs impliqués dans une démarche d'échange de terres</li> </ul>	/
	5.2.6	Faire évoluer les pratiques forestières vers une meilleure protection et valorisation	Réseaux forestiers	Permettre un développement du bois énergie et un maintien du stock de carbone	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes participants à une démarche (sensibilisation, expérimentation, etc.) menées par la comcom, le CRAB ou autre acteur du secteur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Typologie de forêts (ha)</li> </ul>	/

**E6-Consulting**

**19/23 quai de Paludate**

**33800 BORDEAUX**

**05 56 78 56 50 – [Contact@e6-consulting.fr](mailto:Contact@e6-consulting.fr)**

**[www.e6-consulting.fr](http://www.e6-consulting.fr)**

